



2 SÉMINAIRES 27 FORMATIONS

pour faire face aux exigences de vos fonctions...

MÉCÉNAT TERRITORIAL • OPTIMISER LA COHABITATION DE L'ANIMAL EN VILLE • BIODIVERSITÉ • GESTION DE L'EAU
• MAÎTRISE FONCIÈRE • LOI CLIMAT ET ACTIONS LOCALES • VOLET « ENERGIE » DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE •
L'ÉCLAIRAGE PUBLIC • DÉCLINAISON DU PCAET • LA RSE APPLIQUÉE AUX COLLECTIVITÉS • ACHAT PUBLIC RESPONSABLE
• ECONOMIE CIRCULAIRE • GOUVERNANCE 2023-2026 • SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE •
POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE • ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE AU SERVICE DE LA VIE PUBLIQUE • RELATION « ÉLU - CABINET
- SERVICES » • BILAN À MI-MANDAT • FINANCEMENTS EUROPÉENS • SENSIBILISATION À LA LECTURE D'UN BUDGET •
STRATÉGIE FINANCIÈRE • WEB POLITIQUE • RÉSEAUX SOCIAUX • MÉDIA-TRAINING • PRISE DE PAROLE EN PUBLIC...



ÉDITION 2023
ANNÉE DU CLIMAT!

ANIMAL EN VILLE :
QUELS ENJEUX, QUELLES STRATÉGIES ?
> page 19

MECENAT TERRITORIAL,
MODE D'EMPLOI
> page 39

NOUS VOUS ACCUEILLONS EN PRÉSENTIEL,
EN EFFECTIF RÉDUIT, DANS LE RESPECT DES NORMES
DE SÉCURITÉ ET DE DISTANCIATION EN VIGUEUR.
CERTAINES ACTIONS SONT EXCEPTIONNELLEMENT
TRANSFORMÉES EN WEB-FORMATIONS (NOUS CONSULTER).

UNE ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE AU SERVICE DE L'ACTION TERRITORIALE



Alors que le paysage institutionnel français et singulièrement celui des collectivités territoriales peine encore à se stabiliser à la suite des crises sanitaires, les décideurs sont amenés à revoir leur feuille de route politique. Ils doivent faire face à la fois aux conséquences socio-économiques liées à ces crises désormais amplifiées par la guerre en Ukraine, auxquelles s'ajoutent les mécanismes qui découlent du dérèglement climatique marquant des transformations inédites nous obligeant à revoir presque tous nos modes de vie.

Face à ces défis, **l'offre de formation 2023** (dont vous trouverez les fiches détaillées ci-après) en direction des décideurs territoriaux apparaît comme une nécessité voire une priorité, d'autant que les nouvelles conditions dans lesquelles ces derniers doivent agir s'inscrivent dans une temporalité d'action de plus en plus réduite.

Parmi les thèmes pour vous accompagner sur vos stratégies d'actions locales, analyser leurs impacts en termes de gouvernance et cerner vos nouvelles marges de manœuvre, nous vous proposons à titre d'exemple :

- **Le décryptage et la mise en application à l'échelle locale de la Loi Climat et Résilience, avec un focus sur le nouveau contexte de développement des énergies renouvelables** pour accélérer la transition écologique de la société et de l'économie française;
- **Le volet « énergie » de la transition écologique** et les possibilités d'engagement de votre collectivité dans cette dynamique;
- **L'éclairage public**, dans un contexte de flambée des prix de l'énergie, « vitrine » de votre territoire et service public à sécuriser (au plan juridique, technique et financier);
- **L'instrument PCAET en actes** (Plan climat-air-énergie territorial), projet de territoire et outil d'animation avec un focus sur le suivi, l'évaluation, la concertation et la sensibilisation;
- **L'économie circulaire** et les logiques de développement au travers de la mobilisation des ressources et des acteurs territoriaux;
- **L'achat public responsable**, source de contraintes juridiques et surtout d'opportunités pour les acheteurs publics;
- Les problématiques de **Gouvernance des territoires, des villes et de l'action publique** et la co-construction de modèles sociaux inclusifs, exigeants et solidaires, au plus près des réalités vécues et des besoins des habitants;
- Les **financements européens spécialement alloués à vos projets de territoire** (avec possibilité d'organiser cette action à Bruxelles, au cœur des Institutions pour une délégation d'élus de votre collectivité);
- ...

REPÈRES

Frédéric DERAÏ, 57 ans



- Diplômé d'un DESS d'Economie européenne,
- Différents postes à responsabilités au sein de l'Association de collectivités publiques Réseau IDEAL (Information sur le développement, l'environnement et l'aménagement local) parmi lesquels :
 - Directeur des réseaux,
 - Directeur des collectivités locales,
- Directeur délégué, chargé du développement de l'Institut de Formation des Élus Territoriaux,
- Secrétaire général du Syndicat National des Agents de Voyages et Tours Opérateurs,
- Fondateur et président de la SAS A SENATUS CONSULTO (Cabinet agréé par le ministère de l'Intérieur pour dispenser des formations aux élus locaux, référencé Datadock, plate-forme officielle unique sur la formation sous l'angle de la qualité, et référencé Qualiopi pour les actions de formation).

>>> Parmi les nombreux autres thèmes, celui du **Mécénat territorial, mode d'emploi** est naturellement à l'affiche avec un séminaire national qui invite à multiplier les rapprochements entre acteurs publics et opérateurs économiques engagés dans la compétition pour des actions d'intérêt général au niveau local. Pour privilégier davantage encore le contact avec « le terrain » et apporter les clés visant à **Optimiser au mieux la place de l'Animal en Ville**, un autre séminaire national est également programmé.

De plus, pour **garantir la performance dans le cadre de l'exercice de votre mandat et perfectionner votre communication tout en valorisant vos actions**, nos formateurs vous proposent de participer aux parcours pédagogiques portant sur la prise de parole en public et devant les médias (y compris sociaux). Ces formations vous aideront à appréhender au mieux :

- les enjeux de la prise de parole en public autant en situation de grande réunion publique qu'en petit comité ou autres réunions de travail ou statuaire ;
- la manière de qualifier les prises de positions, les objections et les contre-arguments puis de se positionner de manière efficace et efficiente, quelle que soit la situation ;
- l'agressivité sans la négliger ni la tourner en dérision, en vous positionnant rationnellement dans des situations émotionnelles fortes.

Enfin, un programme « Spécial **Langue étrangère** » est proposé à ceux dont la délégation implique de représenter les intérêts de leurs électeurs face à des interlocuteurs étrangers, tout en capitalisant sur l'expérience acquise.

Faisant appel à des méthodes actives, nos formations s'appuient à la fois sur des situations réelles et sur la recherche de solutions personnalisées. De ce fait, les effectifs sont volontairement limités et les contenus pédagogiques conçus pour vous permettre de :

- appréhender les enjeux et les stratégies liées à vos champs de responsabilités,
- développer vos capacités organisationnelles et votre sens de l'innovation,
- contribuer à mettre en valeur vos actions et l'image de votre collectivité,
- obtenir les résultats concrets attendus.

Organisés en pool, nos formateurs représentent un vivier d'expériences et de compétences reconnues en France et à l'international. Riches de leur diversité et de leur complémentarité, ils sont élus, universitaires, consultants, experts issus des métiers de l'entreprise (avocats, journalistes...), fonctionnaires de collectivités publiques.

Nos stages se tiennent à Paris selon le calendrier présenté ci-après. Il est également possible d'adapter le format et de mettre en place ces actions, au sein même de votre collectivité, en l'ouvrant à vos élus et aux cadres territoriaux concernés, selon une date fixée à votre convenance. En outre, les programmes animés par nos experts, prendraient naturellement en compte vos spécificités territoriales (type formation-conseils). Ces interventions pourraient être programmées avant ou au moment d'une commission ou d'une réunion importante, afin de relancer par exemple, la dynamique et la cohésion de groupe.

*Ces défis nous permettent de concevoir
une autre façon de vivre.
Avec vous, en avant 2023 !*

Frédéric DERAÏ

Président de la SAS A SENATUS CONSULTO

POUR VOUS INSCRIRE

- ▶ Vous voudrez bien renseigner le bulletin d'inscription et le retourner à l'adresse suivante :
A SENATUS CONSULTO
23, rue Boyer-Barret – 75014 PARIS

POUR ORGANISER UN STAGE AU SEIN DE VOTRE COLLECTIVITÉ

- ▶ Nous vous invitons à nous contacter pour étudier précisément vos besoins et la formule la mieux adaptée à votre environnement ☎ **01 53 90 45 56**



SPÉCIAL TRANSITIONS ÉCOLOGIQUE, CLIMATIQUE, ÉNERGÉTIQUE

- 01** ▶ DÉCRYPTAGE ET MISE EN APPLICATION À L'ÉCHELLE LOCALE DE LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE ET NOUVEAU CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES7
24 et 25 janvier • 23 et 24 mars
14 et 15 septembre • 10 et 11 octobre
- 02** ▶ LE VOLET « ÉNERGIE » DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE : COMMENT ENGAGER VOTRE COLLECTIVITÉ DANS CETTE DYNAMIQUE ? QUELLES SONT LES CONTRAINTES À IDENTIFIER POUR AGIR AVEC EFFICACITÉ ?8
26 et 27 janvier • 22 et 23 mai 12 et 13 octobre
- 03** ▶ L'ÉCLAIRAGE PUBLIC, VITRINE DE VOTRE COLLECTIVITÉ ET SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ À SÉCURISER (AU PLAN JURIDIQUE, TECHNIQUE ET FINANCIER) 10
7 avril • 18 septembre • 13 novembre
- 04** ▶ TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DÉCLINAISONS DU PCAET : QUEL SUIVI, QUELLE ÉVALUATION, QUELLE ACTIONS DE CONCERTATION ET DE SENSIBILISATION ? 12
6 avril • 9 juin • 30 novembre
- 05** ▶ LA RSE ET LES ENJEUX DE LA DURABILITÉ APPLIQUÉS AUX COLLECTIVITÉS : QUELLE STRATÉGIE ADOPTER, QUELS OUTILS D'ACTION ? 13
29 et 30 juin • 6 et 7 novembre

- 06** ▶ ÉCONOMIE CIRCULAIRE : CADRE JURIDIQUE ET PLAN D' ACTIONS PUBLIQUES LOCALES ... 14
17 février • 15 mai • 19 septembre
- 07** ▶ COMMENT INTÉGRER ET PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE D'UN TERRITOIRE ? - ASPECTS RÉGLEMENTAIRES ET PRATIQUES - 15
11 avril • 19 juin • 10 novembre
- 08** ▶ ÉLABORER UNE STRATÉGIE D'INTERVENTION FONCIÈRE 16
27 mars • 16 juin • 29 septembre
- 09** ▶ GÉRER DE MANIÈRE DURABLE LE GRAND CYCLE DE L'EAU (HORS GEMAPI) - ASPECTS RÉGLEMENTAIRES ET PRATIQUES - 17
6 et 7 mars • 20 et 21 avril • 4 et 5 décembre



ENJEUX ET STRATÉGIES D' ACTIONS LOCALES



SÉMINAIRE NATIONAL, DÉBAT TERRITORIAL ET FORMATION OPTIMISER LA COHABITATION DE L'ANIMAL EN VILLE : QUELS ENJEUX, QUELLES STRATÉGIES ?19
14 et 15 mars • 25 et 26 mai
25 et 26 septembre • 23 et 24 novembre

- 10** ▶ GOUVERNANCE 2023-2026 : QUELS DÉFIS POUR LES ÉLUS LOCAUX ? 22
8 mars • 5 juin • 22 septembre
- 11** ▶ SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE : OUTILS D'ACTION AU SERVICE DES ÉLUS LOCAUX..... 24
4 et 5 avril • 3 et 4 juillet • 9 et 10 octobre
6 et 7 décembre
- 12** ▶ LES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE ET POUVOIRS DES POLICIERS MUNICIPAUX : CADRE JURIDIQUE ET APPLICATION 26
13 mars • 6 juin • 14 novembre
- 13** ▶ LA PLACE DE L'ÉLU DANS LA COMMANDE PUBLIQUE AVEC UN POINT PARTICULIER SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA CAO ET LES PIÈGES À ÉVITER 28
13 avril • 5 juillet • 4 octobre • 15 novembre



- 14** ▶ L'ACHAT PUBLIC RESPONSABLE - AVEC UN POINT SUR LES IMPACTS DE LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE - 29
31 mars • 12 juin • 14 septembre • 8 décembre
- 15** ▶ COMMENT UNE COLLECTIVITÉ PUBLIQUE PEUT/ DOIT-ELLE REMPLIR SES OBLIGATIONS DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ? 30
3 avril • 13 juin • 6 octobre

- 16** ▶ **ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE AU SERVICE DE LA VIE PUBLIQUE : QUELLES RESPONSABILITÉS POUR LES ÉLUS ET LES AGENTS ? AVEC UN FOCUS SUR LA LOI « 3DS », LES OUTILS MÉTHODOLOGIQUES ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE EN AMONT DE TOUTE DÉCISION ..** 31
31 mars • 12 juin • 14 septembre • 8 décembre



- 17** ▶ **PRINCIPES DE BASE DU BUDGET D'UNE COLLECTIVITÉ ET APPROCHE À LA STRATÉGIE FINANCIÈRE - AVEC UN FOCUS SUR LA COLLECTIVITÉ DÉPARTEMENTALE -**..... 33
29 et 30 mars • 7 et 8 juin
12 et 13 septembre • 19 et 20 octobre

- 18** ▶ **QUEL BUDGET POUR 2023, AU MOMENT OÙ LES COLLECTIVITÉS DOIVENT NOTAMMENT FAIRE FACE AU FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ?** 35
30 janvier • 15 février • 20 mars

- 19** ▶ **MOBILISER LES FINANCEMENTS EUROPÉENS AU SERVICE DE VOTRE TERRITOIRE : MODE D'EMPLOI** 36



SÉMINAIRE NATIONAL – DÉBAT TERRITORIAL

LE MÉCÉNAT TERRITORIAL, MODE D'EMPLOI (ASPECTS JURIDIQUES, FINANCIERS ET STRATÉGIQUES).....39

17, 18 et 19 avril • 16, 17 et 18 octobre
13, 14 et 15 décembre

- 20** ▶ **QUELLE RELATION « ÉLU – CABINET - SERVICES » POUR UNE COLLABORATION OPTIMISÉE ?**.... 41
9 et 10 mars • 22 et 23 juin • 7 et 8 septembre

- 21** ▶ **BILAN À MI-MANDAT : COMMENT (RE) MOBILISER, QUELLE STRATÉGIE ET QUELLE COMMUNICATION ?** 44
24 mai • 6 juillet • 28 septembre • 20 novembre

- 22** ▶ **COMMUNIQUER EFFICACEMENT SUR FACEBOOK, TWITTER ET UTILISER LES RÉSEAUX SOCIAUX POUR DÉVELOPPER SA NOTORIÉTÉ SUR LE WEB**.....45
13 et 14 février • 22 et 23 mars • 8 et 9 novembre



- 23** ▶ **MÉDIA TRAINING – RÉUSSIR VOS INTERVIEWS AVEC EFFICACITÉ**..... 46
14 et 15 mars • 27 et 28 juin
18 et 19 septembre • 27 et 28 novembre



- 24** ▶ **RÉUSSIR SA PRISE DE PAROLE EN PUBLIC** ... 47
7 et 8 février • 6 et 7 avril • 16 et 17 novembre

- 25** ▶ **SAVOIR FAIRE FACE À L'IMPRÉVU LORS D'UNE PRISE DE PAROLE EN PUBLIC** ... 49
16 et 17 mai • 18 et 19 décembre

- 26** ▶ **EXPRESSION ORALE, EXPRESSION COMPORTEMENTALE FACE AUX MÉDIAS** 50

- 27** ▶ **ANGLAIS : AMÉLIORER SON AISANCE ET SA CONFIANCE À L'ORAL, S'EXPRIMER AVEC PRÉCISION À L'ÉCRIT** 51

- BULLETIN D'INSCRIPTION** 53
CONDITIONS GÉNÉRALES..... 54
À PROPOS D'A SENATUS CONSULTO 55

POUR MÉMO...

A SENATUS CONSULTO garantit une information exhaustive sur les formations proposées. Celles-ci s'inscrivent dans les **domaines** visant à contribuer à la pleine réussite de la décentralisation et à la performance de l'action publique en aidant les élus et acteurs impliqués, à mieux assumer les rôles et les compétences qui leurs sont dévolus. Fidèle à ses principes pédagogiques, notre Cabinet propose également des formations adaptées au développement des compétences des décideurs du monde économique et financier (grandes entreprises du secteur public local, Professionnels des services aux entreprises et aux collectivités publiques, etc.). Ces formations sont réalisées pour l'essentiel en **présentiel** à Paris et sur les territoires, et ponctuellement à distance (selon contexte sanitaire en vigueur ou demandes spécifiques).

Les objectifs de chacune de nos formations sont indiqués sur nos fiches programmes. Ces objectifs n'impliquent aucune obligation de résultats pour A SENATUS CONSULTO qui s'engage simplement à fournir au stagiaire l'ensemble du support documentaire détaillé dans son offre de formation.

S'agissant de la **durée**, sauf formation organisée hors catalogue (à la demande par exemple), nos actions s'étalent sur une ou deux journées, de sept heures pédagogiques chacune.

Les modalités d'inscription sont simples. Il suffit au stagiaire ou au responsable administratif de l'organisme concerné, de nous faire parvenir dûment rempli, cacheté et signé, un bulletin d'inscription par formation souhaitée.

Notre organisme de formation fait preuve d'une grande souplesse, avec un **délai d'accès minimal** (un jour constaté).

À réception du bulletin d'inscription, A SENATUS CONSULTO adresse une convention de stage. Une fois la convention signée par les deux parties, le lieu retenu pour chaque action est précisé dans notre courrier valant «convocation» transmis au stagiaire avant la formation, en général à J-10 (lettre ou courriel), avec copie au responsable administratif de l'organisme concerné.

Lorsque la formation est délivrée en présentiel, elle se tient **du lundi au vendredi, de 9h à 13h et de 14h à 17h, dans l'une de nos salles de travail équipées mises à disposition**. L'adresse varie selon le nombre de stagiaires inscrits. Dans l'absolu, nos formations sont systématiquement développées à Paris Intra-muros. Sauf naturellement pour les formations en Intra-collectivité ou faisant l'objet de demandes spécifiques. Lorsque la formation se déroule à distance, **un lien de connexion Zoom est précisé** dans la lettre valant «convocation».

Selon les demandes spécifiques, un entretien complémentaire aux échanges effectués est organisé en amont du stage entre le formateur pressenti et le demandeur (stagiaire ou correspondant formation ou responsable de groupe politique, par exemple) pour préparer au mieux une formation individuelle sur mesure ou une formation collective en Intra.

Toutes les formations inscrites au catalogue sont proposées par A SENATUS CONSULTO au **tarif de 600 euros nets par journée et par personne** (prix unique quelle que soit l'action souhaitée). Les formations hors catalogue (conçues à la demande, par exemple) font l'objet d'un tarif spécifique, avec devis à l'appui établi selon modalités organisationnelles souhaitées. Nos prix sont indiqués en euros nets car A SENATUS CONSULTO est exonéré de TVA pour les opérations effectuées dans le cadre de la formation professionnelle continue («TVA non applicable, article 261-4-4° du CGI»).

Dans le cadre de son offre de formation, A SENATUS CONSULTO invite ses clients à contacter ses équipes via l'adresse mail suivante : contact@asenatusconsulto.org
Un numéro de téléphone est également mis à disposition des stagiaires : 01.53.90.45.56. Notre adresse postale est : **A SENATUS CONSULTO, 23 rue Boyer-Barret, 75014 Paris.**

Nos modalités d'évaluation sont rigoureuses. Concrètement, A SENATUS CONSULTO évalue les stagiaires sur leurs attentes en amont de la formation et évalue l'atteinte des objectifs à l'issue de la formation par **une grille d'évaluation des compétences acquises**. Le taux de satisfaction et les besoins ressentis de formations sur d'autres thèmes sont naturellement pris en compte.

Globalement, **notre pédagogie et nos méthodes** reposent en première partie sur une alternance d'éclairages conceptuels, juridiques et méthodologiques en lien avec les objectifs visés par le client. La seconde partie de l'animation est dynamique et interactive à travers des études de cas concrets -apportés par l'intervenant et le(s) participant(s)-, des **mises en situation et des exercices pratiques**.

Un support pédagogique synthétique reprenant l'essentiel des propos de l'intervenant sur la thématique traitée est projeté en format numérique, et remis lors de la formation au(x) participant(s).

Il est demandé aux personnes en situation de handicap de se signaler lors de l'inscription afin de leur réserver des conditions d'accueil optimales. À cet égard, merci de contacter dès que possible votre Référent Handicap (Frédéric DERAÏ, 01.53.90.45.56) pour évaluer ensemble vos besoins et voir quelles solutions sont envisageables pour vous accompagner, vous former ou vous orienter.

Enfin, les informations légales de notre cabinet -agréé par le ministère de l'Intérieur pour la formation des élus locaux par décision du 15 juillet 2008- sont les suivantes : SAS au capital de 7 500 euros – 503 233 710 RCS Paris – SIRET 503 233 710 00014. Code APE : 7010 Z- Code NAF : 8559A - Banque Populaire, Rives de Paris - TVA : FR 29 503 233 710. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 43632 75 auprès du préfet de région d'Ile-de-France.





**SPÉCIAL
TRANSITIONS ÉCOLOGIQUE,
CLIMATIQUE, ÉNERGÉTIQUE**



DÉCRYPTAGE ET MISE EN APPLICATION À L'ÉCHELLE LOCALE DE LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE ET NOUVEAU CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET OPÉRATIONNELS

- ▶ Cette formation au contenu juridico-pratique est animée par l'un de nos experts, avocat spécialisé dans le droit des collectivités territoriales ayant une pratique de la formation des élus depuis 1977. Agrégé de droit public, docteur d'Etat en Sciences politiques, il est également l'auteur de nombreux ouvrages de droit public et dispose d'une expérience d'élus municipal ; il est aussi ancien Doyen d'une faculté de droit et titulaire d'une chaire de Droit européen de l'environnement. Ses domaines d'intervention touchent nécessairement aux enjeux liés à la transition climatique et à ses impacts sur les territoires. Il est l'auteur d'un manuel de Droit de l'environnement (LexisNexis précis Domat) qui en est à sa 11^{ème} édition...
- ▶ Son intervention consistera à décrypter dans un esprit participatif, les éléments qui permettront aux élus et à leurs collaborateurs, de construire à l'aide d'une méthodologie et des outils, une politique locale tenant compte du changement climatique. En effet, avec la Loi Climat Résilience, la France est entrée de plein pied dans une nouvelle époque, poussée notamment par des décisions contentieuses du Conseil d'Etat visant à accélérer la transition écologique de la société et de l'économie française. À ce titre, les décideurs publics gagnent à analyser les enjeux de ce nouveau contexte qui inspirera et impactera leurs actions pendant de nombreuses années. Etudes de cas à l'appui, cette première journée sera complétée le lendemain, par une présentation du nouveau contexte de développement des énergies renouvelables, à partir d'un examen du récent règlement européen et de la loi de facilitation récemment votée.



▶ 2 jours

DURÉE



DATES

▶ 24 et 25 janvier • 23 et 24 mars
14 et 15 septembre • 10 et 11 octobre



LIEU

▶ Paris



PROFIL DES PARTICIPANTS

▶ Élus territoriaux, collaborateurs d'élus, techniciens en charge des questions d'énergie, et au-delà, en charge de l'Urbanisme



EFFECTIF

▶ 8 participants maximum

Pré-requis : aucun pré-requis

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Les objectifs de la nouvelle politique énergétique
- Les dispositions en faveur du climat, ce qu'il faut savoir pour s'adapter dans un environnement complexe et réagir face aux défis de la transition énergétique
- Les contentieux relatifs aux plans et programmes soumis à l'évaluation environnementale
- Les mesures en faveur du développement des énergies renouvelables : quelles mesures votées ?
- Les investissements à prévoir
- Point sur la lutte contre la fraude aux certificats d'économie d'énergie
- Les mesures spécifiques relatives au bâtiment
- Les mesures visant à renforcer la planification territoriale du développement des énergies renouvelables, à améliorer la concertation autour de ces projets et à favoriser la participation des collectivités territoriales à leur implantation

- Les mesures transversales de simplification pour accélérer les projets d'énergies renouvelables et les projets industriels nécessaires à la transition énergétique
- Les mesures tendant à l'accélération du développement de l'énergie solaire, thermique, photovoltaïque et agrivoltaïque
- Les mesures en faveur de l'expérimentation de la production de gaz bas-carbone

Conclusion sur La régulation d'un secteur de l'énergie en mutation : quel bilan, quelles réformes et quelles perspectives nationales et européennes à venir ?

Évaluation de la formation

MÉTHODOLOGIE : apports juridiques et pratiques, études de cas. Un débat est prévu avec les participants après chaque intervention.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : support du formateur en PowerPoint – Vidéo projecteur.



LE VOLET « ÉNERGIE » DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE : COMMENT ENGAGER VOTRE COLLECTIVITÉ DANS CETTE DYNAMIQUE ? QUELLES SONT LES CONTRAINTES À IDENTIFIER POUR AGIR AVEC EFFICACITÉ ?

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET OPÉRATIONNELS

- ▶ À vocation opérationnelle cette formation animée par l'un de nos experts, Diplômé de troisième cycle, Consultant en Développement durable-énergie et politiques publiques locales, vise à :
 - Acquérir les connaissances nécessaires pour réussir la transition énergétique de son territoire.
 - Examiner les marges de manœuvre tant juridiques que financières dont disposent les différents niveaux de collectivités dans un contexte de flambée des prix de l'énergie.
- ▶ La formation consiste également à présenter le champ d'actions possibles des politiques publiques locales en matière de transition énergétique (objectif évaluable en fin de formation), tout en déterminant les opportunités mais aussi a contrario les risques, tant au plan technique, politique que financier.



 **2 jours**
DURÉE

 **26 et 27 janvier • 22 et 23 mai**
12 et 13 octobre
DATES

 **Paris**
LIEU

 **Élus territoriaux, collaborateurs d'élus, techniciens**
PROFIL DES PARTICIPANTS

 **8 participants maximum**
EFFECTIF

Pré-requis : aucun pré-requis



MÉTHODOLOGIE : apports théoriques, juridiques et pratiques, études de cas.
MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : support synthétique du formateur (format numérique) – Vidéo-projecteur.



LE VOLET « ÉNERGIE » DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE : COMMENT ENGAGER VOTRE COLLECTIVITÉ DANS CETTE DYNAMIQUE ? QUELLES SONT LES CONTRAINTES À IDENTIFIER POUR AGIR AVEC EFFICACITÉ ?

(SUITE)

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Introduction

- Transition énergétique et transition écologique : éléments de définition
- Rappel des engagements de la France en matière énergétique vis-à-vis des instances européennes – La France signataire de la « COP 21 » et quid après la « COP 27 » ?

Peut-on encore parler de mix énergétique en ce qu'il signifiait (avoir recours à plusieurs énergies) ?

- la diminution programmée du recours au gaz naturel (raisons politiques, raisons écologiques, tarifaires)
- la prééminence de l'électricité produite par différentes sources : nucléaire, hydro-électricité et autres énergies renouvelables
- tarifs réglementés, accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH), prix de marché de l'électricité et du gaz, tarifs verts : de quoi parle-t-on ? Pourquoi avoir ouvert la fourniture de l'électricité et du gaz à la concurrence ?

Les élus locaux peuvent-ils s'impliquer dans la transition énergétique ?

Quels champs d'intervention pour quelle collectivité ?

Encourager le développement des énergies renouvelables sur son territoire :

- présentation de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables
- le développement de l'éolien terrestre ou offshore : une ressource intéressante sur le plan du rendement mais contestée en France Métropolitaine
- le développement des panneaux photovoltaïques : un gisement représenté par les bâtiments publics sous certaines conditions – les contraintes au plan technique et parfois architectural

Montages juridiques possibles pour assurer la construction et l'exploitation des installations EnR et le rôle des élus dans ces structures :

- la Régie mais de quel type : régie directe, à simple autonomie financière ou personnalisée ?
- la SEM
- la SPL
- SA ou SAS de production EnR
- le recours à des tiers financeurs (crowdfunding : mode opératoire, attention aux rendements des investissements affichés)
- l'entrée de ma collectivité au capital de sociétés de production EnR existantes ou en création : est-ce possible et à quelles conditions ?

Y a-t-il une obligation de territorialité de la production et de la consommation par rapport à celle des collectivités actionnaires de SPL, de SEM locales, SA ou SAS EnR ?

Quelles opportunités pour l'électricité verte produite : les contrats d'obligation d'achat, comment et avec quels Fournisseurs-acheteurs ; les appels d'offres lancés par la Commission de régulation de l'énergie ; dans quel cas recourir au *Power Purchase Agreement* (PPA) ; l'autoconsommation individuelle ou collective...

Contribuer à des opérations de Maîtrise de la demande d'énergie (MDE) :

- quelles actions possibles ? Quels bénéficiaires viser ?

Comment encourager la mobilité décarbonée ?

- la loi du 26 décembre 2019 d'orientation des mobilités (dite loi LOM) : quelles collectivités compétentes pour être Autorités organisatrices de la Mobilité et quelles actions doivent-elles et peuvent-elles entreprendre ?
- la mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques, d'installations Gaz naturel véhicules (GNV), de ravitaillement en hydrogène : ma collectivité peut-elle agir et quelles sont ses marges de manœuvre notamment au plan financier ? Quel bilan dresser de ce qui s'est fait jusqu'à présent ?

Synthèse des points à retenir et évaluation de la formation



L'ÉCLAIRAGE PUBLIC, VITRINE DE VOTRE COLLECTIVITÉ ET SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ À SÉCURISER (AU PLAN JURIDIQUE, TECHNIQUE ET FINANCIER)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET OPÉRATIONNELS

- ▶ Illustrée par de nombreux exemples concrets, cette formation permettra aux participants, dans un contexte de flambée des prix de l'énergie, de s'impliquer efficacement dans l'éclairage public, un service public attendu par les administrés.
- ▶ Cette action visera également à sécuriser les choix des élus à l'aide d'outils méthodologiques, tant sur le plan juridique, technique que financier.
Ce dernier objectif sera évaluable en fin de formation.



▶ 1 jour

DURÉE



▶ 7 avril • 18 septembre • 13 novembre

DATES



▶ Paris

LIEU



PROFIL DES PARTICIPANTS

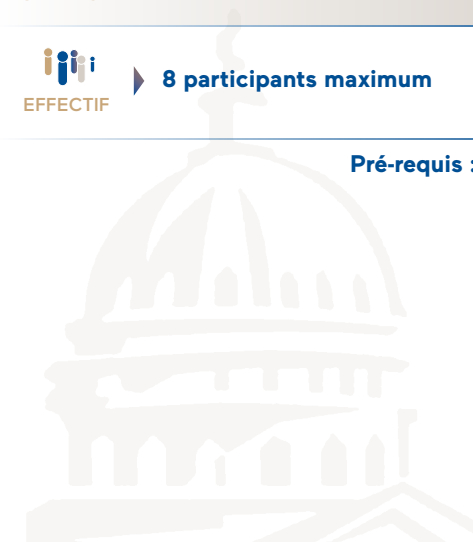
▶ Élus territoriaux, collaborateurs d'élus, techniciens



EFFECTIF

▶ 8 participants maximum

Pré-requis : aucun pré-requis



MÉTHODOLOGIE : apports théoriques, juridiques et pratiques, études de cas.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : support synthétique du formateur (numérique) – Vidéo-projecteur.



L'ÉCLAIRAGE PUBLIC, VITRINE DE VOTRE COLLECTIVITÉ ET SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ À SÉCURISER (AU PLAN JURIDIQUE, TECHNIQUE ET FINANCIER)

(SUITE)

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Introduction

- L'éclairage public est un service public, un élément de mobilier urbain ; mais est-ce une compétence à part entière ou une partie accessoire d'une autre compétence ?
- Répondre à ces questions revient à consolider le cadre d'intervention de votre collectivité et permettre aux élus locaux de décider d'un programme d'investissement satisfaisant dans un contexte de forte hausse des frais de fonctionnement des installations, tout en prenant en compte les attentes des administrés, en termes à la fois de qualité de service et de sécurité, d'exigences environnementales et de transition énergétique.

Liens entre Voirie et Eclairage public: une nécessaire clarification pour agir sereinement

- Une situation à clarifier localement liée aux positions divergentes de certains acteurs (Etat-préfectures, EPCI à fiscalité propre et syndicats intercommunaux ou mixtes, communes).
- Le caractère indissociable Eclairage public ET compétence « Voirie » : position officielle du ministère de l'Intérieur, analyse et conséquences quant au champ et au bon niveau d'intervention des élus locaux.
- La conciliation des principes avec la reconnaissance du caractère séparable Investissement / Fonctionnement sur les installations d'éclairage public – Comment opérer un transfert volontaire des prérogatives liées à l'éclairage public en toute sécurité ?

Études de cas:

- Le pouvoir de police de l'éclairage est-il ou non transférable ?
- L'éclairage public doit-il être d'intérêt communal ou d'intérêt communautaire? Les limites apportées au transfert commune/Intercommunalité.
- La coexistence de deux services publics d'éclairage public sur le territoire d'une même commune peut-elle être envisageable?
- L'éclairage privé ou public des voies privées: pourquoi et comment étendre la responsabilité du maire au-delà de la voirie publique? Rappel de la procédure de classement des voies privées ouvertes à la circulation publique et risques de contentieux.

Les restrictions en matière d'éclairage pour lutter contre la pollution lumineuse

- État des lieux sur la réglementation en vigueur concernant les commerces de détail en centre-ville.
- Comment concilier sécurité publique et économie sur les factures d'électricité ?
- Défaut d'éclairage public et risques de mise en jeu de la responsabilité pénale de l'Elu.
- Les aménagements techniques envisageables dans le cadre d'une politique de maîtrise de la demande d'électricité.

Synthèse des points clés à retenir et évaluation de la formation

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DÉCLINAISONS DU PCAET : QUEL SUIVI, QUELLE ÉVALUATION, QUELLE ACTIONS DE CONCERTATION ET DE SENSIBILISATION ?

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET OPÉRATIONNELS

À vocation opérationnelle, cette formation animée par l'un de nos experts, Docteur, conseiller et chercheur indépendant en Science de la terre et environnement, consiste à :

- ▶ Dresser les enjeux de la transition écologique et de l'urgence climatique.
- ▶ Cerner les possibilités offertes par l'instrument PCAET (Plan climat-air-énergie territorial), qui vise à la fois un projet de territoire et un outil d'animation de ce projet, avec possibilités :
 - d'influer sur les transports,
 - d'influer sur les données énergétiques de l'habitat et du tertiaire,
 - d'influer sur les données énergétiques industrielles et agricoles,
 - de développer la pédagogie et des partenariats à la fois en interne, auprès de la population et auprès des autres acteurs du territoire,
 - de mettre en œuvre des outils de suivi et d'évaluation.

Ce dernier objectif fait l'objet d'une évaluation en fin de formation.



▶ 1 jour

DURÉE



DATES

▶ 6 avril • 9 juin • 30 novembre



LIEU

▶ Paris



PROFIL DES PARTICIPANTS

▶ Élus territoriaux, collaborateurs d'élus, techniciens



EFFECTIF

▶ 8 participants maximum

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Pour l'essentiel, cette journée illustrée par des exemples concrets sera rythmée par deux séquences. La première est dédiée à la diffusion d'un socle de connaissances et d'outils méthodologiques, la seconde au repérage d'actions concrètes pouvant être mises en œuvre sur son territoire, en incluant :
 - quelques brefs rappels permettant de cadrer les enjeux environnementaux, et particulièrement les enjeux énergétiques et climatiques,
 - un rappel des évolutions sémantiques et réglementaires : du développement durable hier à l'urgence écologique et climatique aujourd'hui,
 - des données concernant l'évolution récente de la société française sur ces questions, le positionnement de l'U.E et du reste du monde, la position à assumer sur le sujet quand on est un acteur public local...



Puis focus sur le PCAET

- situation de la compétence de planification dans le contexte international, européen, national et sa déclinaison au plan territorial,
- L'élaboration du PCAET (outils, méthodologie, étapes incontournables),
- Le contenu du PCAET (contenu «type», exemples de leviers d'action),
- Les exemples d'innovations dans des PCAET déjà adoptés,
- Les outils de suivi et d'évaluation incontournables.

Synthèse sur les règles d'or à retenir pour une stratégie opérationnelle et une communication efficace vis-à-vis des acteurs du territoire et des citoyens

Conclusion, puis évaluation de la formation

Pré-requis : aucun pré-requis

MÉTHODOLOGIE : apports pratiques et stratégiques, nombreux exemples. Un débat est prévu avec les participants après chaque intervention.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : support du formateur en PowerPoint – Vidéo projecteur.

LA RSE ET LES ENJEUX DE LA DURABILITÉ APPLIQUÉS AUX COLLECTIVITÉS : QUELLE STRATÉGIE ADOPTER, QUELS OUTILS D'ACTION ?

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET OPÉRATIONNELS

- ▶ Faire le point sur l'intérêt écologique de la RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) appliquée aux collectivités.
 - ▶ Identifier les possibilités d'intégration de la RSE dans la gestion d'une collectivité à travers les expériences d'entreprises.
 - ▶ Réussir la mise en œuvre de la RSE grâce aux outils à disposition et à l'aide d'une analyse fine des freins et leviers d'action.
- Le second objectif sera évaluable en fin de formation.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

L'intérêt écologique de la RSE

- Point sur les définitions : développement durable, RSE, empreinte environnementale, achats responsables/solidaires, commerce équitable, etc.
- Articulation entre les exigences environnementales, économiques et sociales
- Loi PACTE : statut des entreprises, objet social, entreprises à mission
- Stratégie nationale de développement durable
- Notations extra financières, investissements socialement responsables

Intégrer la démarche RSE dans la gestion d'une collectivité – Zoom sur le cadre normatif actuel

- Référentiels et conventions internationales
- Le droit européen
- Reporting RSE obligatoire : loi NRE et article 225 de la loi Grenelle II, déclaration de performance extra financière, loi Sapin II et devoir de vigilance
- Principales normes liées à la RSE : ISO 14001-20400 - 26000 - 45001 - 50001, EMAS, OHSAS, SA 8000
- Les écolabels

Mise en pratique de la RSE

- Principaux outils : bilan carbone, écoconception, reporting RSE, analyse des risques
- Impacts de la démarche sur les fonctions : achats, communication, finance, RH, qualité, R&D, environnement
- Identifier les freins et leviers
- Coûts de la démarche
- Reporting NRE et Grenelle II : informations à produire, méthodologie et vérification, comment en faire un outil de valorisation de son entité ?
- Mise en œuvre d'une démarche RSE : principales étapes, organisation du déploiement et clés du succès
- Meilleures pratiques dans les grands groupes et les PME
- Applications et résultats observées dans les collectivités

> Étude de cas sur les constructions «bâtimentaires» de demain

Bilan et synthèse, puis évaluation de la formation



▶ 2 jours



▶ 29 et 30 juin • 6 et 7 novembre



▶ Paris (et sur simple demande sur votre territoire)



▶ Élus territoriaux, DRH, directeurs Finances, Environnement...



▶ 8 participants maximum

Pré-requis : aucun pré-requis

MÉTHODOLOGIE : apports opérationnels, études de cas concrets
MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : Support du formateur (numérique), vidéoprojecteur



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET OPÉRATIONNELS

- ▶ Comprendre les enjeux de l'économie circulaire.
- ▶ Construire un plan d'actions stratégique avec les services en interne et déterminer des indicateurs d'évaluation.
- ▶ Connaître les financements à disposition.
- ▶ Être capable d'animer une politique locale tenant compte de l'obligation de modifier la gestion des déchets dans le sens d'une promotion de l'économie circulaire, tout en réussissant à mobiliser les différents acteurs du territoire.

Le second objectif fait l'objet d'une évaluation en fin de formation.



▶ 2 jours

DURÉE



▶ 17 février • 15 mai • 19 septembre

DATES



▶ Paris (et sur simple demande sur votre territoire)

LIEU



PROFIL DES PARTICIPANTS

▶ Élus territoriaux, collaborateurs d'élus, techniciens



EFFECTIF

▶ 8 participants maximum

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Définition juridique et objectifs d'une politique d'économie circulaire – Articulation avec les autres politiques sectorielles

Les principales dispositions en faveur de l'économie circulaire – Point sur l'achat public responsable

Cadre administratif et répartition des compétences

Focus sur le ré-emploi et la réutilisation

- Agir sur les comportements des particuliers - Améliorer l'information du consommateur pour mieux consommer – et donc mieux produire
- Renforcer la Responsabilité Élargie du Producteur pour prendre en compte le cycle de vie des produits

Aspects financiers à connaître

- Fourchettes de coûts et leviers d'actions (aides nationales et européennes)

Illustrations à partir d'expériences réussies développées par des collectivités en France et en Europe

Quelle stratégie et quel plan d'actions pour votre territoire ? (avec un zoom sur les indicateurs d'évaluation)

Conclusion, puis évaluation de la formation

Pré-requis : aucun pré-requis

MÉTHODOLOGIE : Apports juridiques et pratiques, études de cas. Un débat est prévu avec les participants après chaque intervention.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : Support du formateur en PowerPoint – Vidéo projecteur.



COMMENT INTÉGRER ET PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE D'UN TERRITOIRE ? - ASPECTS RÉGLEMENTAIRES ET PRATIQUES -

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET OPÉRATIONNELS

- ▶ Investit dès sa jeunesse sur les enjeux liés à la protection de l'environnement et dirigeant aujourd'hui un cabinet de conseils dédié au développement durable, notre formateur est Docteur en droit de l'Environnement, spécialiste reconnu en Transition écologique, formateur et attaché d'enseignements. Il collabore avec des institutions internationales depuis une dizaine d'années afin de rendre concrets les Objectifs de Développement Durable 2030, que ce soit en France ou dans l'océan Indien. Son intervention visera à aider les participants, à :
 - prendre la mesure des enjeux liés à la biodiversité à l'échelle locale/nationale/internationale,
 - identifier les mécanismes d'inscription et de classement de sites naturels,
 - comprendre les mécanismes réglementaires de protection de la nature et de la biodiversité sur son territoire,
 - identifier les divers leviers d'action permettant de lutter efficacement contre l'artificialisation des sols et la perte de biodiversité, études de cas à l'appui.



▶ 1 jour

DURÉE



▶ 11 avril • 19 juin • 10 novembre

DATES



▶ Paris

LIEU



▶ Élu territorial, Collaborateur d'élus

PROFIL DES PARTICIPANTS



▶ 8 participants maximum

EFFECTIF

Pré-requis : aucun pré-requis

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Conventions internationales et droit communautaire de la biodiversité
- Genèse des lois françaises
- Enjeux et outils : de l'APA à la loi Biodiversité
- État des lieux des outils de protection de la biodiversité à l'échelle nationale, régionale, locale : les arrêtés de Conservation, la Trame Verte, les ORE...
- Le rôle du zonage et du droit de l'urbanisme
- Le contentieux de la biodiversité
- > Etudes de cas pratiques en France et en Europe

Conclusion et évaluation de la formation



MÉTHODOLOGIE : exposés interactifs, études de cas.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : Vidéoprojecteur, support du formateur projeté en PowerPoint remis à l'issue de la journée de formation.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET OPÉRATIONNELS

- ▶ Comprendre l'importance de la maîtrise foncière dans la conduite des politiques publiques.
 - ▶ Assurer la disponibilité et la mobilisation des terrains, et la compatibilité des prix avec les projets locaux.
 - ▶ Distinguer les outils de la maîtrise foncière pour une action ciblée.
 - ▶ Être capable de tracer les grandes lignes d'une stratégie foncière adaptée à son territoire.
- Le troisième objectif sera évaluable en fin de formation.



▶ 1 jour



▶ 27 mars • 16 juin • 29 septembre



▶ Paris



▶ Élu municipal, départemental, intercommunal, Collaborateur d'élus



▶ 8 participants maximum

Pré-requis : aucun pré-requis

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Pourquoi élaborer une politique foncière sur votre territoire et quelle stratégie privilégier, selon quels objectifs ?

Avec quelles données et quand élaborer votre stratégie foncière ?

Maîtriser le foncier par l'acquisition, avec quels outils :

- La démarche amiable
 - L'expropriation
 - Les droits de préemption (DPU, ZAD, Fonds artisanaux et commerciaux, ENS, PPEANP, Captages)
- > Études de cas

Maîtriser le foncier autrement que par l'acquisition :

- La convention ou le bail
 - La servitude
 - Les obligations réelles environnementales
- > Études de cas

L'animation de la démarche auprès des acteurs locaux

Conclusion, puis évaluation de la formation

MÉTHODOLOGIE : Apports juridiques et pratiques, études de cas. Un débat est prévu avec les participants après chaque intervention.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : Support du formateur en PowerPoint – Vidéo projecteur.



GÉRER DE MANIÈRE DURABLE LE GRAND CYCLE DE L'EAU (HORS GEMAPI) - ASPECTS RÉGLEMENTAIRES ET PRATIQUES -

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET OPÉRATIONNELS

- ▶ Prendre la mesure des évolutions sociétales liées à la question de l'eau.
- ▶ Identifier les acteurs et appréhender les politiques publiques liées à l'eau à l'échelle d'un territoire (du grand cycle de l'eau au petit cycle de l'eau).
- ▶ Comprendre les mécanismes communautaires de gestion de l'eau à travers la directive cadre sur l'eau et ses dérivés.
- ▶ Identifier les leviers d'action permettant l'adaptation et la résilience en matière de gestion durable de l'eau.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Point sur les acteurs de l'eau à l'échelle d'un territoire.
- Enjeux et outils internationaux: l'accès à l'eau et l'assainissement
- Le droit communautaire de l'eau depuis 2000: la Directive-cadre
- Panorama des principales lois françaises (1963, 1984, 1992, 2006), enjeux et outils de gestion de l'eau: les SGAGEs et PDM...



Focus sur la police de l'eau et des mécanismes de contrôle

- Bilan de la gestion et de la qualité de l'eau en France
- Le contentieux lié à l'eau: vade-mecum

> Études de cas pratiques

Conclusion et évaluation de la formation



DURÉE

▶ 2 jours



DATES

▶ 6 et 7 mars • 20 et 21 avril • 4 et 5 décembre



LIEU

▶ Paris



PROFIL DES PARTICIPANTS

▶ Élu territorial, Collaborateur d'élus



EFFECTIF

▶ 8 participants maximum

Pré-requis : aucun pré-requis



MÉTHODOLOGIE : Exposés interactifs, études de cas.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : Vidéoprojecteur, support du formateur projeté en PowerPoint remis à l'issue de la journée de formation.



ENJEUX ET STRATÉGIES D' ACTIONS LOCALES



SÉMINAIRE NATIONAL - DÉBAT TERRITORIAL ET FORMATION

OPTIMISER LA COHABITATION DE L'ANIMAL EN VILLE : QUELS ENJEUX, QUELLES STRATÉGIES ?

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET OPÉRATIONNELS

- Chaque participant sera capable à l'issue de la formation, de :
- ▶ Mieux appréhender le comportement animal afin de savoir gérer sa présence en ville.
 - ▶ Connaître les techniques visant à mieux insérer l'animal en Ville.
 - ▶ Lutter efficacement contre la maltraitance animale.
 - ▶ Cerner les enjeux liés à l'intégration du bien-être animal dans la commande publique, dans un contexte où les attentes sociétales mettent de plus en plus la pression sur les pouvoirs publics et par voie de conséquences sur les élus locaux afin de mieux prendre en compte le sort des animaux.
 - ▶ Comprendre pourquoi et comment la notion de bien-être animal est à la croisée de nombreuses influences, parfois contradictoires, philosophiques et morales, scientifiques, économiques et réglementaires avec la démarche d'évaluation à considérer comme véritable défi (possible) à relever.
 - ▶ Connaître le cadre juridique et pratique : le bien-être animal comme critère pertinent de sélection des offres de marchés a été officialisé par le décret du 25 mars 2016. On retrouve cette disposition aujourd'hui à l'article R2152-7 du Code de la Commande Publique. L'utilisation de cet article n'est pas limitée aux denrées alimentaires, il peut être utilisé dans un nombre significatif de marchés. Des exemples seront présentés et commentés.
 - ▶ Favoriser la biodiversité en ville et notamment la faune sauvage (oiseaux, insectes, faune marine).
 - ▶ Repérer les sources de financements possibles.
 - ▶ Structurer avec méthode, la mise en place de stratégies d'actions locales.
- Ce dernier objectif sera évaluable en fin de formation.

 **2 jours**
DURÉE

 **14 et 15 mars • 25 et 26 mai**
25 et 26 septembre • 23 et 24 novembre
DATES

 **Paris**
LIEU

Pré-requis : aucun pré-requis

**NOMBRE DE PLACES LIMITÉES !
LES INSCRIPTIONS SERONT
ENREGISTRÉES PAR ORDRE D'ARRIVÉE.**

MÉTHODOLOGIE : **Apports juridiques, sociologiques et scientifiques.**

Approche pragmatique avec des exemples commentés.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : **Support du formateur projeté en PowerPoint,**
remis sous format électronique



CONTENU PÉDAGOGIQUE

Le fil rouge pédagogique suivant sera naturellement adapté aux attentes spécifiques des participants

Mieux appréhender la place de l'animal domestique et sauvage en ville

- Le chien en ville : point sur les bienfaits (son rôle social, économique et médical) et les nuisances (état des lieux des problématiques : déjections, accidents, demandes d'espaces dédiés).
- Nécessité d'éduquer : quels types d'éducation ? quel public ?
- Le chat en ville : régulation et protection
- Comment réguler les chats errants, quelles possibilités d'accueil ?
- La fourrière animale municipale : leviers pour une fourrière soucieuse de la condition animale
- Pigeons, goélands, sangliers... : comment maîtriser les populations ? Législation et moyens à disposition

Protéger l'animal contre la négligence, la maltraitance et la cruauté: délits et sanctions

- Comment lutter efficacement contre la négligence, la maltraitance et la cruauté animale? Formation, cadre juridique et procédures.



Focus sur la prise en compte du bien-être animal dans la commande publique

- Identification des actrices/acteurs direct.e.s et indirect.e.s de l'intégration du bien-être animal à la commande publique.
- Le lien entre le bien-être animal et développement et le développement durable, et l'utilisation de ce lien pour intégrer la notion de bien-être animal dans les marchés publics (agendas locaux, SPASER).
- Le sourçage.
- Le bien-être animal concernant les denrées alimentaires et l'utilisation de labels.
- Co-construction des grandes lignes d'une feuille de route avec élaboration d'objectifs territoriaux.

Point sur l'arrivée de la faune sauvage en ville: entre régulation et protection

Comment faire face à la destruction de la biodiversité et favoriser son épanouissement en Ville ?

Quelle collaboration avec les associations et les partenaires pour mener à bien une politique visant à optimiser au mieux la place de l'animal en Ville ?

> La question des financements sera traitée dans chaque partie.

Conclusion – puis évaluation de la formation

PARMI LES ÉLÉMENTS DE PROGRAMME «CLÉ EN MAIN» QUE NOUS VOUS PROPOSONS...

SPÉCIAL

INNOVATION DES POLITIQUES PUBLIQUES : ÉLABORATION ET PILOTAGE

Conduite d'une démarche d'innovation Pour votre collectivité départementale

Répartition des participants par groupes de travail,
sur 4 à 6 thématiques, parmi lesquelles et à titre d'exemples :

- > Quelle marque pour votre territoire, vecteur d'attractivité ?
- > Évolution de la politique d'approvisionnement local
 - > La prévention santé chez les adolescents
 - > Contreparties pour percevoir le RSA activité
- > Attractivité des métiers du social (Autonomie, Handicap, Enfance)
- > Fonctionnement du SDIS face à l'augmentation du nombre d'interventions...

À partir des thématiques choisies par l'Exécutif de votre collectivité, cette action permettra avec vos élus, de concevoir les conditions de réalisations d'expériences innovantes qui pourraient être initialisées pour dynamiser votre territoire.

Organisation pratique: Un temps consacré au travail collectif - Puis travaux en ateliers - Restitution par groupe en plénière (un rédacteur et un rapporteur désignés).

À disposition de chaque groupe: un support sur chaque bonne pratique d'autres collectivités et une information sur la politique conduite par votre collectivité sur le sujet concerné.

CONFIEZ-NOUS L'ORGANISATION DE VOTRE SÉMINAIRE DE GROUPE



VOTRE DEVIS SUR SIMPLE DEMANDE

Tél. : 01 53 90 45 56. Email : contact@asenatusconsulto.org



GOVERNANCE 2023-2026 : QUELS DÉFIS POUR LES ÉLUS LOCAUX ?

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET OPÉRATIONNELS

- ▶ Animée par un chercheur ethno-sociologue des organisations, spécialiste des stratégies territoriales en France et à l'International, maître de conférences, ancien cadre territorial et ancien élu, cette formation mettra en évidence les défis que les décideurs publics et particulièrement municipaux doivent anticiper. L'objectif visé consistant à être capable d'inscrire ces défis dans sa feuille de route stratégique pour réussir son mandat.
- ▶ Aucun pré-requis n'est nécessaire pour participer à cette formation.



▶ 1 jour

DURÉE



▶ 8 mars • 5 juin • 22 septembre

DATES



▶ Paris

LIEU



PROFIL DES PARTICIPANTS

▶ Élu territorial, Directeur de cabinet, Secrétaire général de groupe...



EFFECTIF

▶ 6 participants maximum

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- **Quels prochains défis pour les élus locaux** au travers de la Loi de finances pour 2023 et la Loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification) ou encore de la suppression des conseils de territoire (avec un point sur la métropole Aix-Marseille-Provence) ?
- **Impacts et effets de la crise du COVID-19 sur les administrations territoriales: entre robustesse avérée et fragilisation structurelle** (Restitution inédite d'une étude conduite auprès d'une vingtaine de collectivités territoriales).
- **Trois grandes mutations socioéconomiques majeures à prendre en considération: la question de la transition énergétique et écologique, l'accélération de la numérisation et de la digitalisation de l'économie et des territoires, l'usure des dynamiques territoriales et de leur autonomie.**

> Synthèse sur : **Quels éléments retenir pour votre feuille de route municipale, et quel bilan de mi-mandat en dynamique avec la situation ?**

Conclusion puis évaluation de la formation

Pré-requis : aucun pré-requis

MÉTHODOLOGIE : la formation s'appuie sur des exemples concrets, argumentés tirés des études et des missions du formateur ainsi que de l'actualité de la recherche, avec une visée opérationnelle immédiate permettant d'engager les actions au plus près des enjeux qui s'imposent au territoire et de la feuille de route de mandature.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : présentation numérique en PowerPoint.

SPÉCIAL

**DÉFIS ET MUTATIONS
SOCIOÉCONOMIQUES :
QUELLE FEUILLE DE ROUTE
POUR RENDRE VOTRE
TERRITOIRE (ENCORE)
PLUS DYNAMIQUE ?**

**PARMI LES ÉLÉMENTS DE PROGRAMME « CLÉ EN MAIN »
QUE NOUS VOUS PROPOSONS...**

**Les grandes dynamiques de transformation à l'œuvre
sur l'ensemble des départements et leurs impacts
en particulier sur les territoires péri-urbains et ruraux**

**Comment certains territoires ont abordé et résolu
les problématiques majeures, pour :**

**Recréer de l'activité au travers d'un usage
dynamique du R.S.A. et de l'emploi public**

**Réduire les déserts médicaux, déserts
administratifs et services essentiels**

**Renforcer les mobilités et les inscrire
dans le quotidien des habitants**

**Mobiliser les atouts du numérique et
de la digitalisation dans les politiques
territoriales (au plus près des besoins
et des pratiques des habitants
et du tissu économique local)**

**Montrer que la dépendance et l'isolement
croissante ne sont pas des fatalités à
condition de réussir à dégager des marges
de manœuvre**

**Développer l'agilité des politiques
et des services publics territoriaux**

**CONFIEZ-NOUS L'ORGANISATION
DE VOTRE SÉMINAIRE DE GROUPE**



VOTRE DEVIS SUR SIMPLE DEMANDE

Tél. : 01 53 90 45 56. Email : contact@asenatusconsulto.org

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE : OUTILS D'ACTION AU SERVICE DES ÉLUS LOCAUX

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET OPÉRATIONNELS

Les objectifs principaux visent à aider les décideurs publics, à :

- ▶ S'orienter au mieux dans les politiques de prévention de la délinquance.
 - ▶ Identifier les champs de compétences des partenaires des collectivités.
 - ▶ Faire le point sur ses propres possibilités d'actions ainsi que celles des polices municipales.
- Les deux derniers objectifs seront évaluable en fin de formation.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Le programme ci-après sera animé par un Spécialiste des politiques publiques de prévention, de sécurité, et de vidéoprotection. Formateur pour A SENATUS CONSULTO, il intervient également en tant qu'universitaire dans un DU droit et gestion des territoires. Coordonnateur d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la police municipale intercommunale depuis une dizaine d'années (Bassin de vie de 80 000 hab.), il est chargé de proposer et d'animer aux côtés d'une quarantaine d'agents, les politiques intercommunales et locales en soutien aux 50 maires.

Au-delà de ses nombreuses compétences, il est l'auteur d'un guide pratique des maires et des polices municipales, et a présidé pendant une dizaine d'années, l'observatoire national des polices municipales.

Son intervention consistera, à :

Rappeler le cadre, les partenariats stratégiques et opérationnels pour prévenir la délinquance et redonner du sens aux politiques de prévention

- Une attention particulière sera portée sur le cadre des Conseils Locaux/intercommunaux de Prévention et de Sécurité, les moyens d'action du maire, les dispositifs qu'il peut piloter ou actionner (Volets judiciaire, social et sécuritaire).
- Des exemples concrets seront présentés à chaque étape



▶ 2 jours

DURÉE



▶ 4 et 5 avril • 3 et 4 juillet
▶ 9 et 10 octobre • 6 et 7 décembre

DATES



▶ Paris

LIEU



PROFIL DES PARTICIPANTS

▶ Élu municipal, Chef de service Prévention-Délinquance, Responsable de la Police municipale



EFFECTIF

▶ 8 participants maximum

Pré-requis : aucun pré-requis



MÉTHODOLOGIE : Apports méthodologiques, études de cas

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : support du formateur en PowerPoint – Vidéo projecteur.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE : OUTILS D'ACTION AU SERVICE DES ÉLUS LOCAUX

(SUITE)

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Réussir à impliquer l'ensemble des acteurs : police, administration judiciaire, services sociaux, associations, prévention sociale, services pénitentiaires... ainsi que la mobilisation des habitants (notamment des quartiers populaires)

> **Zoom sur quelques retours d'expériences visant à améliorer la sécurité dans les espaces publics (ex.: sécurisation des parkings) et espaces privés (comme le patrimoine des bailleurs)**

Maîtriser les clés des compétences des maires en matière de polices judiciaire et administrative

- Le maire Officier de Police Judiciaire
- Le maire exécutif de la commune
- Les pouvoirs de police administratif général et spécial
- Le Maire et ses fonctionnaires territoriaux pouvant exercer des commissionnements
- La police municipale et le garde champêtre

Cette partie sera accompagnée d'exemples concrets, ainsi que de fiches techniques concernant l'action du maire (exemple: le maire et ses pouvoirs de police en matière d'urbanisme et de sécurité)

Maîtriser les clés du référentiel légal de la vidéoprotection, cerner les conditions d'efficacité d'un système de vidéoprotection et les conditions pratiques de son utilisation

- Approche pragmatique et efficiente de la vidéoprotection
- Les clés du financement et du co-financement de la vidéoprotection
- Conditions d'efficacité d'une caméra sur la voie publique
- La relation avec les Forces de Sécurité de l'État

Maîtriser l'organisation des services locaux de sécurité (police municipale, garde champêtre...)

- Construire une politique locale en mobilisant ses services en interne
- Planifier, diriger, coordonner et être informé
- Préciser les modalités d'une action conjointe avec les communes voisines (EPCI- convention de mutualisation permanente ou temporaire)
- Évaluer l'action de sa police municipale

Conclusion, puis évaluation de la formation





LES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE ET POUVOIRS DES POLICIERS MUNICIPAUX : CADRE JURIDIQUE ET APPLICATION

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET OPÉRATIONNELS

- ▶ Intervenant régulièrement auprès d'élus locaux pour les aider à connaître et sécuriser la mise en place d'actes de police administrative et judiciaire, notre avocat-formateur anime cette journée en mettant en œuvre une pédagogie implicite, interactive et innovante avec de nombreux exemples concrets d'applications.
- ▶ Cette formation permettra aux participants de :
 - Connaître précisément les possibilités d'agir en matière de police administrative et judiciaire;
 - Être capable de définir les limites d'intervention des maires;
 - Identifier les différents acteurs et les champs des différentes responsabilités;
 - Être en mesure de cerner l'étendue des pouvoirs des policiers municipaux.

Ces quatre objectifs seront évaluables en fin de formation.



 **DURÉE** ▶ 1 jour

 **DATES** ▶ 13 mars • 6 juin • 14 novembre

 **LIEU** ▶ Paris

 **PROFIL DES PARTICIPANTS** ▶ Élu territorial, Collaborateur d'élus

 **EFFECTIF** ▶ 6 participants maximum

Pré-requis : aucun pré-requis

MÉTHODOLOGIE : apports juridiques et pratiques, études de cas, échanges interactifs.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : support du formateur projeté en PowerPoint.



LES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE ET POUVOIRS DES POLICIERS MUNICIPAUX : CADRE JURIDIQUE ET APPLICATION

(SUITE)

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- L'introduction consistera à définir les notions de police administrative et de police judiciaire afin de comprendre leur distinction.

Les notions de police administrative et de police judiciaire

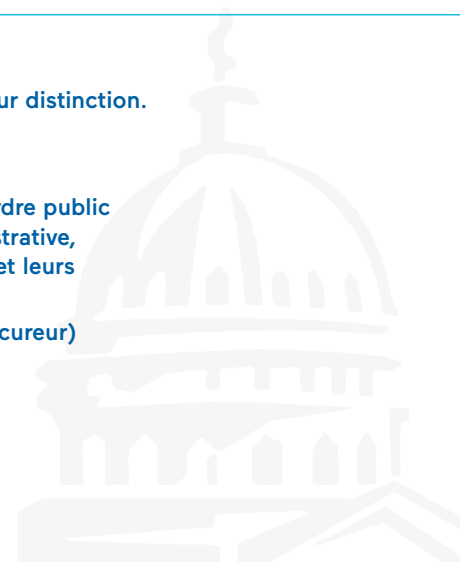
- D'une part, il s'agira de présenter la notion de police administrative générale, qui a pour finalité le maintien de l'ordre public (tranquillité, sécurité, salubrité publique). Plus récemment, la jurisprudence a intégré à la notion de police administrative, la notion de dignité humaine. Le formateur présentera également les différentes polices administratives spéciales et leurs articulations avec la police administrative générale.
- D'autre part, le formateur analysera les pouvoirs de police judiciaire du maire (les relations entre le maire et le procureur) et les actes en matière de police judiciaire.
- Il conviendra également de rappeler les différences entre les polices administratives générale et spéciale.

Les modalités d'exercice de la police administrative et de la police judiciaire par le maire

- Cette deuxième partie consiste à exposer :
 - L'exercice de la police administrative par le maire et le préfet;
 - Les moyens permettant la mise en œuvre du pouvoir de police administratif et judiciaire;
 - Le contrôle de la légalité des actes de police administrative par le juge;
 - Les responsabilités du maire dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs de police (responsabilité administrative, pénale, civile).
- Les pouvoirs des policiers municipaux
 - Le champ de compétence de la police municipale
 - La gendarmerie et la police nationale
 - L'articulation entre les interventions de la police municipale avec les forces de sécurité de l'État.
- Exemples de jurisprudences récentes mettant en cause la responsabilité de policiers municipaux et/ou du maire.

Synthèse des règles d'or sous forme de Quizz

Conclusion puis évaluation de la formation





FICHE
13

LA PLACE DE L'ÉLU DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

AVEC UN POINT PARTICULIER SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA CAO ET LES PIÈGES À ÉVITER

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET OPÉRATIONNELS

- ▶ Deux grandes parties caractérisent cette journée animée par notre avocat-formateur. La première concerne les grands principes de la commande publique et le rôle important des élus dans les procédures de passation. La seconde partie fait le point sur le fonctionnement des CAO et les pièges à éviter.
- ▶ À l'issue de cette action, chaque participant sera en mesure :
 - cerner les enjeux de l'achat public innovant : consécration du sourçage, élargissement des conditions de recours aux procédures de dialogue compétitif et négociées ; instauration du partenariat d'innovation, etc.
 - comprendre le cadre (plus favorable) aux PME : généralisation de l'allotissement, DUME, extension du gré à gré, etc.
 - analyser les conditions de mise en œuvre d'une transparence accrue de l'achat public : prise en compte de l'open data, publicité pour certains avenants, etc.
 - maîtriser les différentes procédures de passation.
 - connaître le fonctionnement de la CAO et la responsabilité des membres qui la compose.
 - mettre en application une méthodologie à chaque étape clé de la commande publique, permettant d'éviter/limiter les risques contentieux.



▶ 1 jour



▶ 13 avril • 5 juillet • 4 octobre • 15 novembre



▶ Paris



▶ Maire, Adjoint au maire/Conseiller municipal/
Conseiller départemental/Conseiller régional/
Conseiller communautaire, Membre de la CAO,
Collaborateur d'élu, Directeur des Affaires juridiques



▶ 8 participants maximum

Pré-requis : aucun pré-requis

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Rôle des élus dans les procédures de passation des marchés publics

- Cadre juridique des marchés publics
 - Principaux textes européens et nationaux - Rappel des objectifs du « nouveau » Code de la commande publique et des dernières évolutions législatives et réglementaires
 - Rôle du juge et grands principes de la commande publique
 - La définition du marché public
- Critère organique et critères matériels - Distinction avec les autres contrats de la commande publique : concessions
- Les enjeux et la définition du besoin – la reconnaissance du sourcing - les documents de la consultation – Focus sur la dématérialisation (devenue obligatoire)

Présentation des procédures de passation

- Seuils : gré à gré – mapa – appel d'offres
- Procédures dérogatoires : Dialogue compétitif et procédure concurrentielle avec négociation ; partenariat d'innovation ; conception-réalisation ; concours ; marché négocié ; marché de service
- Le déroulement de la procédure : la publicité
- Le déroulement de la procédure : la mise en concurrence
- L'achèvement de la procédure
- Achèvement normal : attribution et signature
- Échec de la procédure : infructuosité, classement sans suite, recours contentieux

Le fonctionnement des Commissions d'appel d'offres (CAO)

- Composition de la CAO : les membres à voix délibérative et consultative et leur désignation
- Organisation et fonctionnement de la CAO
- Rôle de la CAO : sélection des candidats, choix de l'offre économiquement la plus avantageuse
- Focus sur : les personnes intéressées (élus, agents) et le principe d'impartialité
- Responsabilité pénale des membres de la CAO – Point sur le Président de la CAO

Les pièges à éviter – Synthèse des règles d'or

Conclusion puis évaluation de la formation

MÉTHODOLOGIE : apports juridiques et pratiques, études de cas, échanges interactifs
MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : support du formateur projeté en PowerPoint



L'ACHAT PUBLIC RESPONSABLE

- AVEC UN POINT SUR LES IMPACTS DE LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE -

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET OPÉRATIONNELS

- ▶ Animée par notre avocat-formateur disposant d'une solide expérience en droit public des affaires et notamment en droit de la commande publique, le programme de cette formation fera le focus sur l'achat public responsable.
- ▶ L'émergence de ce concept est source tant de contraintes juridiques que d'opportunités pour les acheteurs publics. Celles-ci seront présentées, afin que chaque participant puisse :
 - Cerner les enjeux de l'achat public responsable.
 - Connaître la réglementation spécifique en matière d'achats publics responsables applicable en droit de la commande publique.
 - Être capable de déployer grâce à une méthodologie juridico-pratique, une politique d'achats publics responsables illustrée par de nombreux exemples.

Ce dernier objectif sera évaluable en fin de formation.

 DURÉE ▶ 1 jour

 DATES ▶ 31 mars • 12 juin
14 septembre • 8 décembre

 LIEU ▶ Paris

 PROFIL DES PARTICIPANTS ▶ Élu territorial, Collaborateur d'élus, Directeur, Chef de service

 EFFECTIF ▶ 8 participants maximum

Pré-requis : aucun pré-requis

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Introduction – Notions et enjeux sur l'achat public responsable

- Définition du développement durable et brefs rappels historiques de la prise en compte du développement durable dans l'action publique ;
- Les concepts clefs de l'achat public responsable ;
- Les objectifs poursuivis en 2023 par les politiques d'achats publics en matière sociale et environnementale.

La réglementation spécifique en matière d'achats publics responsables applicable en droit de la commande publique

- L'obligation de prise en compte des objectifs de développement responsable dans le cadre de l'attribution des contrats de la commande publique ;

> Zoom sur l'apport de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 et ses impacts territoriaux :

- Quelles nouvelles obligations pour les acheteurs ?
- Le cadre juridique pour une transformation de l'action publique.

- Les obstacles juridiques à la mise en place d'une politique d'achats publics responsables efficace.

Déployer avec méthode une politique d'achats publics responsables

- Comment définir ses besoins avec précision ?
- Les spécifications techniques et conditions d'exécution favorisant le développement durable ;
- Analyser les candidatures et les offres au prisme du développement durable ;
- Les limites de la politique d'achat public responsable.

Conclusion puis évaluation de la formation

MÉTHODOLOGIE : Apports juridiques et pratiques, études de cas, échanges interactifs.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : Support du formateur projeté en PowerPoint.



COMMENT UNE COLLECTIVITÉ PUBLIQUE PEUT/DOIT-ELLE REMPLIR SES OBLIGATIONS DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ?


OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET OPÉRATIONNELS

- ▶ Animée par notre avocat-formateur spécialisé en droit public, cette formation permettra de dresser le panorama de la législation française en matière de lutte contre la corruption. Elle détaillera en outre les obligations qui s'imposent aux entités publiques en la matière. Ainsi, à l'issue de cette formation chaque participant sera en mesure de :
 - Mieux appréhender le cadre juridique en matière de lutte anti-corruption au sein des entités publiques.
 - Identifier les risques de corruption dans le secteur public local.
 - Connaître les sanctions applicables en cas de corruption.
 - Déterminer les mesures à mettre en place et les comportements à adopter pour lutter efficacement contre la corruption.
- Ce dernier objectif sera évaluable en fin de formation.

 DURÉE ▶ 1 jour

 DATES ▶ 3 avril • 13 juin • 6 octobre

 LIEU ▶ Paris

 PROFIL DES PARTICIPANTS ▶ Élu territorial, Collaborateur d'élus, Directeur, Chef de service

 EFFECTIF ▶ 8 participants maximum

Pré-requis : aucun pré-requis

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Introduction – les enjeux de la lutte contre la corruption

La cadre juridique de la lutte anti-corruption au sein des entités publiques

- Présentation de la loi Sapin II
- Définition du périmètre de la loi Sapin II
- Pourquoi les entités publiques ont-elles intérêt à respecter les obligations issues de la loi Sapin II ?
- Lutte anti-corruption et obligation de transparence.

Les risques de corruption dans le secteur public local

- Les différents cas de corruption
- Focus sur la responsabilité pénale des élus
- Exemples concrets de situations à risque.

Comment lutter efficacement contre la corruption ?

- Le code de conduite
- La cartographie des risques
- Les contrôles internes.

Conclusion sur les évolutions à prévoir en matière de lutte anti-corruption, notamment avec la loi Sapin III, puis évaluation de la formation

MÉTHODOLOGIE : Apports juridiques et pratiques, études de cas, échanges interactifs.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : Support du formateur projeté en PowerPoint.



ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE AU SERVICE DE LA VIE PUBLIQUE : QUELLES RESPONSABILITÉS POUR LES ÉLUS ET LES AGENTS ?

AVEC UN FOCUS SUR LA LOI « 3DS », LES OUTILS MÉTHODOLOGIQUES
ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE EN AMONT DE TOUTE DÉCISION

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET OPÉRATIONNELS

- ▶ Appréhender au mieux l'ensemble des dispositifs internes et externes de prévention des conflits d'intérêts, d'alerte éthique et de cartographie des risques juridiques – La portée de la Loi du 21 février 2022 « 3DS » (et ses conséquences sur le délit de prise illégale d'intérêts) sera traitée de façon transversale.
- ▶ De nombreuses études de cas sont prévues.
- ▶ Cette formation peut être développée au sein de votre collectivité (nous consulter).

 DURÉE ▶ 2 jours

 DATES ▶ 9 et 10 février • 27 et 28 juin • 21 et 22 novembre

 LIEU ▶ Paris

 PROFIL DES PARTICIPANTS ▶ Élu territorial, Collaborateur d'élus, Directeur, Chef de service

 EFFECTIF ▶ 10 participants maximum

Pré-requis : aucun pré-requis

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Maîtriser la déontologie des élus municipaux : la charte de l' élu local

- Exemplarité
- Assiduité
- Intégrité et probité
- Prévention des conflits d'intérêts

Les règles applicables à la gouvernance politique de la Commune en lien avec les obligations déontologiques des élus

- Les délégations consenties par le Maire, leurs bénéficiaires
- Leur régime juridique et les responsabilités afférentes.

Les conflits d'intérêts, principale zone de risque pour les élus municipaux

- La notion de conflit d'intérêts:
 - Comment la définir ?
 - Comment détecter une situation de conflit d'intérêts avérée ou potentielle ?
 - Comment mettre en œuvre la grille d'analyse proposée ?



ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE AU SERVICE DE LA VIE PUBLIQUE : QUELLES RESPONSABILITÉS POUR LES ÉLUS ET LES AGENTS ?

(SUITE)

CONTENU PÉDAGOGIQUE (suite)

Les modalités de prévention des conflits d'intérêts des élus municipaux: les obligations déclaratives

- Quels sont les élus concernés ?
- Quels contrôles pour quelles finalités ?

Les dispositifs de prévention réservés au Maire: la suppléance

- Comment prévenir les conflits d'intérêts en tant que chef de l'exécutif ?
- Comment utiliser et organiser la suppléance ?
- Ne pas négliger les dispositifs particuliers de prévention des conflits d'intérêts (CGCT/Code de l'urbanisme)

> Étude de cas: comment régler la situation de Monsieur le Maire alors qu'il a sollicité l'attribution d'un permis de construire et qu'il a délégué un(e) élu(e) en matière d'urbanisme ?

Les dispositifs de prévention réservés aux titulaires d'une délégation du Maire: le déport

- La notion de déport: définition et finalités
- Comment se déporter efficacement ?

> Étude de cas: Je dispose d'une délégation du Maire dans mon secteur d'activité professionnel, et je suis membre d'une grosse association intervenant sur le secteur me donnant notamment la possibilité de proposer le versement de subventions aux associations: comment dois-je procéder ?

Les dispositifs applicables à tous les membres du conseil municipal: « le conseiller intéressé »

- Qu'est-ce qu'un conseiller intéressé à une délibération ?
- Quelles sont les bonnes pratiques à observer pour se prémunir du risque ?

> Étude de cas: je suis commerçant et la Ville met en place un dispositif d'aide particulier auquel je peux prétendre au titre de mon activité professionnelle. Puis-je participer au vote ou dois-je donner une procuration ?

Le risque pénal à ne pas négliger : la prise illégale d'intérêts

- Distinguer conflit d'intérêts et prise illégale d'intérêts
- Quelles sont les principales zones de risques pour l'élu municipal ?

> Étude de cas: Disposant d'une délégation de signature me permettant de signer les marchés publics, puis-je attribuer le marché à une entreprise dans laquelle mon fils/ma fille travaille, sachant que je n'ai pas participé à l'analyse des offres et que je n'ai fait qu'avaliser la proposition des services ?

Les différentes responsabilités des élus municipaux

- La responsabilité administrative de la Commune
- La responsabilité civile personnelle

La responsabilité pénale (principales infractions en lien avec le devoir de probité, outre la prise illégale d'intérêts):

- « Favoritisme »
- Corruption, corruption passive et trafic d'influence
- Les détournements de biens et/ou fonds publics
- La concussion

Conclusion puis évaluation de la formation



PRINCIPES DE BASE DU BUDGET D'UNE COLLECTIVITÉ ET APPROCHE À LA STRATÉGIE FINANCIÈRE - AVEC UN FOCUS SUR LA COLLECTIVITÉ DÉPARTEMENTALE -

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET OPÉRATIONNELS

- ▶ Comprendre comment se construit le budget d'une collectivité départementale/ communale ou intercommunale.
- ▶ Identifier les principales ressources et dépenses, tout en appréhendant les enjeux et stratégies d'une collectivité départementale/communale ou intercommunale dans un contexte de réforme.
- ▶ Apprendre aux élus à utiliser au mieux les documents budgétaires dans l'exercice de leur mandat et dans leur communication vis-à-vis de leurs concitoyens.
- ▶ Dans le cadre d'une formation délivrée en Intra :
 - apprendre à mutualiser les connaissances et compétences des membres de l'équipe constituée,
 - développer une vision stratégique commune.
- ▶ Les trois premiers objectifs sont évaluables en fin de formation



▶ 2 jours

DURÉE



▶ 29 et 30 mars • 7 et 8 juin
12 et 13 septembre • 19 et 20 octobre

DATES



▶ Paris

LIEU



PROFIL DES PARTICIPANTS

▶ Élu territorial, Technicien



▶ 6 participants maximum

EFFECTIF

Pré-requis : aucun pré-requis

CONTENU PÉDAGOGIQUE

DES PRINCIPES DE BASE DU BUDGET...

La structure des finances locales

Les ressources locales

- Point sur les nouvelles données fiscales
- Les dotations d'Etat et l'importance de la péréquation
- Les autres ressources: emprunt, tarifs, produits du domaine, subventions...

Les dépenses locales

- Le poids des compétences obligatoires
- L'intérêt des compétences facultatives
- Les relations financières avec les autres niveaux: du département vers les communes et les EPCI, des régions, de l'Etat et de l'Europe vers les départements

Les documents budgétaires

La nature des documents budgétaires

- Les liens entre règles comptables et règles budgétaires: les recettes et dépenses selon leur nature comptable, et la structure des chapitres et des articles
- La nomenclature fonctionnelle et les politiques publiques locales: la « présentation croisée », le vote par fonctions, la segmentation stratégique
- Les annexes obligatoires, outil d'information et de transparence

Le détail des documents budgétaires

- Le budget primitif : document politique et financier de prévision et d'autorisation
- Le compte administratif et le compte de gestion : documents comptables de constat et d'analyse
- Les décisions modificatives et le budget supplémentaire: documents d'adaptation des prévisions et d'affectation des résultats



PRINCIPES DE BASE DU BUDGET D'UNE COLLECTIVITÉ (VILLE / INTERCOMMUNALITÉ / DÉPARTEMENT) ET APPROCHE À LA STRATÉGIE FINANCIÈRE

(SUITE)

CONTENU PÉDAGOGIQUE (suite)

Les règles d'élaboration

- Le calendrier
- Le débat d'orientations budgétaires
- La dynamique pluriannuelle

Éléments de stratégie financière

- La logique de l'équilibre budgétaire
- Éléments fondamentaux d'analyse financière: ratios significatifs, ratios inutiles
- Autofinancement et endettement
- De l'équilibre annuel à la solvabilité à moyen terme
- Moyens d'action: évolution de l'autofinancement, stratégie d'investissement

... À L'IDENTIFICATION DE MARGES DE MANŒUVRE AU SERVICE DE LA STRATÉGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DE VOTRE TERRITOIRE.

Le budget, acte politique

- Le budget est une affaire de choix : recherche d'un équilibre entre attentes et contraintes au niveau des investissements.
- Analyse du patrimoine existant.
- Dépenses d'investissement programmées : définition, nécessité, diagnostic.
- Comment prendre en compte les dépenses induites par ces investissements ?
- L'examen des équilibres budgétaires conduit à faire des arbitrages. Lesquels ?

Optimiser les ressources financières et mettre en place un programme d'investissement

- L'évaluation de la capacité financière de votre collectivité
- Appréhender la situation de la dette et déterminer une stratégie d'endettement
- Engager une démarche prospective
- Utiliser les outils techniques appropriés (gestion en AP/CP, gestion par opérations, etc.)

Analyse de quelques domaines-clefs et possibilités d'orientations

- Les dépenses sociales sont-elles maîtrisables ?
- Démographie scolaire et gestion des collèges
- Transition écologique - climatique
- Traitement de la compétence voirie
- Le département subventionneur
- La gestion des ressources humaines

Conclusion et évaluation de la formation

MÉTHODOLOGIE : apports théoriques et pratiques, exercices avec exemples concrets fondés sur le budget et les modalités internes du Département / Ville/ Intercommunalité, concernés par les stagiaires

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : support du formateur et projection numérique en PowerPoint. Pour les exercices et études de cas, les stagiaires sont invités à transmettre à J-15 env. par voie électronique à notre Cabinet, un exemplaire des comptes administratifs et des budgets du Département / Interco. / Ville, concernés – Et à venir avec un exemplaire papier les Jours J, pour les exercices pratiques.

QUEL BUDGET POUR 2023, AU MOMENT OÙ LES COLLECTIVITÉS DOIVENT NOTAMMENT FAIRE FACE AU FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ?

FICHE
18

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET OPÉRATIONNELS

- ▶ Animée par notre spécialiste en organisation et finances publiques, ancien Responsable à la direction Budgets locaux et analyses financières du ministère de l'Intérieur, cette formation permettra de:
 - Comprendre les dispositifs de maîtrise des dépenses publiques imposés dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques.
 - Cerner les moyens alloués aux principales politiques publiques.
 - Identifier les modalités de publicité pour recourir à un emprunt.
 - Maîtriser les outils financiers visant la mise en place la transition énergétique.
- ▶ Ce dernier objectif est évaluable en fin de formation.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Rappel du cadre et du contexte financier national en 2023

- Brefs rappels sur les objectifs et contenus de la Loi de Finances 2023 avec un focus sur la suppression de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), les modalités de compensation, l'évolution des Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)...
- La clause de garantie sur les matières premières.
- Quelle maîtrise possible des finances locales dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques ?

Outils méthodologiques d'analyse des documents budgétaires

- 2023: quels principaux choix en matière de politique publique ?
- Modalités de présentation des dépenses d'investissement.
- Modalités de financement des dépenses d'investissement et choix du recours à l'emprunt.

Exercices

- Méthode de sélection d'une banque pour un recours à l'emprunt.
- Retour d'expérience de la mise en place d'un budget climat selon la méthode I4CE.

Conclusion puis évaluation de la formation



▶ 1 jour

DURÉE



DATES

▶ 30 janvier • 15 février • 20 mars



LIEU

▶ Paris



PROFIL DES PARTICIPANTS

▶ Élu territorial, Technicien



EFFECTIF

▶ 6 participants maximum

Pré-requis : aucun pré-requis

MÉTHODOLOGIE : apports théoriques et pratiques, exercices avec exemples concrets fondés sur le budget et les modalités internes du Département / Ville/ Intercommunalité, concernés par les stagiaires

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : support du formateur et projection numérique en PowerPoint. Pour les exercices et études de cas, les stagiaires sont invités à transmettre à J-15 env. par voie électronique à notre Cabinet, un exemplaire des comptes administratifs et des budgets du Département / Interco. / Ville, concernés – Et à venir avec un exemplaire papier les Jours J, pour les exercices pratiques.



MOBILISER LES FINANCEMENTS EUROPÉENS AU SERVICE DE VOTRE TERRITOIRE : MODE D'EMPLOI

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET OPÉRATIONNELS


- ▶ Spécialisé dans l'appui à la gestion des programmes européens, l'accompagnement des porteurs de projets dans le montage de leurs dossiers ainsi que l'animation de formations pour décideurs, notre expert Juriste en droit européen qui a créé le cabinet ARIANE CONSEIL partenaire d'A SENATUS CONSULTO, à Lyon en 2000, interviendra lors de cette action de deux jours pour permettre aux participants, de:
 - Disposer d'une vision globale des programmes européens.
 - Comprendre leurs modalités de gestion et leur articulation avec les financements nationaux et locaux.
 - Donner des clés de lecture pour faire émerger des projets et savoir lire les programmes européens territoriaux FEDER-FSE 2021-2027.
- ▶ Le programme de travail suivant est proposé ; il pourra être ajusté selon les souhaits des participants.
- ▶ Le premier objectif sera évaluable en fin de formation.




 DURÉE ▶ 2 jours

 DATES ▶ 20 et 21 juin • 20 et 21 septembre
11 et 12 décembre

 LIEU ▶ Paris

 PROFIL DES PARTICIPANTS ▶ Élus régionaux/départementaux/Intercommunaux... en charge de l'aménagement du territoire, renouvellement urbain, transition énergétique et fonds européens, auxquels pourront se joindre d'autres élus membres d'autres commissions ayant à connaître les dossiers européens.

 EFFECTIF ▶ 6 à 30 participants – Formation pouvant être développée sur simple demande au sein de votre collectivité : nous consulter.

Pré-requis : aucun pré-requis



MÉTHODOLOGIE: **Nombreuses** présentations laissant une large place à l'interactivité, la diversité des profils et des expériences des élus étant une source d'enrichissement du groupe
MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE: support du formateur et projection numérique en PowerPoint. ▶▶▶

CONTENU PÉDAGOGIQUE

1^{RE} JOURNÉE

La réponse de l'Europe à la pandémie: le plan de relance européen

Les financements 2021-2027

- Rappel des grands objectifs visés par l'UE

Le nouveau cadre financier européen

Rubrique 1 - Marché unique, innovation et économie numérique

- Horizon Europe: R&D
- Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe: infrastructures de transports
- Programme spatial européen
- Fonds Invest EU
- Programme pour une Europe numérique

Rubrique 2 – Cohésion, résilience et valeurs

- FEDER – FSE – Fonds de Cohésion
- Erasmus +

Rubrique 3 - Ressources naturelles et environnement

- PAC (FEAGA) – FEADER- FEAMP
- Life

La politique de cohésion 2021-2027 dans les régions

- Les priorités d'intervention de chaque fonds (FEDER/FSE/FEADER/FEAMP)
- Les programmes opérationnels régionaux
- La gestion des programmes dans chacun des territoires régionaux

2^E JOURNÉE

Les financements nationaux en région

Le CPER

Le Plan de relance national

- Ses priorités
- Sa mise en œuvre

L'articulation des financements européens et nationaux

Les grandes thématiques des programmes FEDER et FSE

- Le numérique: le déploiement des infrastructures – les usages numériques pour la population
- L'énergie: production d'ENR et efficacité énergétique dans les entreprises, les bâtiments et le logement
- La mobilité durable: transport à la demande – transports cyclables – pôles d'échanges multimodaux
- Risques naturels et climatiques, préservation des espaces naturels
- Le tourisme
- La santé

Synthèse, évaluation de la formation

(et éventuels ateliers d'approfondissement sur demande)



SPÉCIAL Région/Conseil départemental/ Métropole...

Vous souhaitez constituer une délégation d'élus et vous rendre à Bruxelles pour mieux comprendre le fonctionnement de l'UE, optimiser les financements européens, rencontrer les décideurs clés ?

**FORMATION SUR MESURE
CONSEILS STRATÉGIQUES
VISITES-RENCONTRES AU CŒUR DES INSTITUTIONS
CONSTITUTION ET DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX
ACTIONS DE LOBBYING...**



CABINET AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR POUR DISPENSER
DES FORMATIONS AUX ÉLUS LOCAUX, PAR DÉCISION DU 15.07.2008

Contactez-nous

A SENATUS CONSULTO
23, rue Boyer-Barret - 75014 PARIS
Tél. : 01 53 90 45 56
Email : contact@asenatusconsulto.org

> www.asenatusconsulto.org



SÉMINAIRE NATIONAL – DÉBAT TERRITORIAL

LE MÉCÉNAT TERRITORIAL, MODE D'EMPLOI

(ASPECTS JURIDIQUES, FINANCIERS ET STRATÉGIQUES)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET OPÉRATIONNELS

► Objectifs généraux:

- Savoir repérer les différentes formes de partenariats privés (mécénat, sponsor, fondations, crowdfunding...)
- Être capable de distinguer les partenariats privés qui correspondent le mieux à l'écosystème des projets développés par votre collectivité
- La régie directe et indirecte du mécénat: les avantages et les inconvénients
- Les points de vigilance juridiques
- Être capable d'intégrer une politique de mécénat au développement des projets de la collectivité
- Être capable de comprendre les motivations des entreprises et construire un discours efficace
- Savoir travailler en mode projet et organiser la mission mécénat en interne
- Savoir pérenniser ses partenariats

► Objectifs opérationnels:

- Être capable d'utiliser les techniques du marketing: comprendre l'environnement, la concurrence et le positionnement de son projet, définir son écosystème
- Méthodologie de projet: impliquer des partenaires multiples dès la construction d'un projet et diversifier les sources de financement
- Savoir repérer les appels à projets de fondations
- Répondre aux appels à projets et constituer une boîte à outils afin d'optimiser le travail de rédaction
- Développer les outils du mécénat territorial: catalogue de projets, fiche projets, charte, convention de mécénat...



► 3 jours

DURÉE



► 17, 18 et 19 avril • 16, 17 et 18 octobre
13, 14 et 15 décembre

DATES



► Paris

LIEU



PROFIL DES PARTICIPANTS

► Élu territorial, Collaborateur d'élus, Directeur Général des Services, Directeur opérationnel...

Pré-requis : aucun pré-requis

NOMBRE DE PLACES LIMITÉES !
LES INSCRIPTIONS SERONT
ENREGISTRÉES PAR ORDRE D'ARRIVÉE.

MÉTHODOLOGIE : L'animation de la formation s'appuiera sur une pédagogie active reposant sur des méthodes complémentaires : apports théoriques, techniques et méthodologiques - Partage d'expériences, études de cas, exercices exploitables à court et moyen terme au sein de l'entité.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : Remise de supports pédagogiques

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Les collectivités territoriales sont devenues en quelques années des acteurs majeurs du mécénat dans les territoires. Souvent habituées à faire appel aux dons pour des initiatives ponctuelles, par exemple la restauration et la mise en valeur de leur patrimoine historique, elles sont de plus en plus nombreuses à pérenniser, systématiser et structurer leur recherche de fonds privés.
- Dons financiers, mais aussi dons en nature et apport de compétences, contribuent à la réalisation de projets d'intérêt général menés sur le territoire par la collectivité ou ses établissements en régie. Particuliers et entreprises participent ainsi au développement socio-économique et au rayonnement local en soutenant des initiatives publiques qui dépassent désormais largement les frontières de l'action culturelle.
- La mise en place de démarches structurées (création d'un poste ou d'une cellule dédiée, création d'un organisme de collecte) fait cependant encore figure d'innovation au sein des collectivités et nécessite une adaptation de leurs agents et de leurs élus mais également de leurs parties prenantes externes. La gestion de cette transition passe par une professionnalisation de ses acteurs et l'échange de bonnes pratiques.
- Aussi, le mécénat territorial est un outil de co-construction du développement territorial avec des acteurs importants de la société et plus seulement un guichet de substitution. Au contraire, en inscrivant le mécénat au cœur de leurs projets, les collectivités territoriales se donnent toutes les chances d'inscrire leurs partenariats dans la durée et, ainsi, de développer la pratique du mécénat dans leurs territoires.
- Enfin, au service de l'attractivité, le mécénat joue le rôle de catalyseur au sens où il permet de mobiliser les organisations et les particuliers autour de grands projets. Il est bien souvent relayé à travers de nouveaux vecteurs (Internet, réseaux sociaux, etc.) et renforce de fait, l'identité et la visibilité du territoire. Le mécénat constitue une passerelle qui invite à multiplier les rapprochements entre acteurs publics et opérateurs économiques engagés dans la compétition régionale. L'ancrage territorial peut ainsi être renforcé par l'implication de l'entreprise mécène et de ses salariés dans des actions d'intérêt général au niveau local. Il s'agira ici de fidéliser «l'entreprise» à travers l'opportunité qui lui est donnée de s'approprier tous les aspects de son territoire d'implantation et d'agir en tant que partie prenante.

AVEC AU PROGRAMME...

Partie 1 : Le mécénat d'entreprise et la relation partenariale

- Mécénat et fondations d'entreprise, définition, rappel du cadre juridique et fiscal
- Les dispositions juridiques et fiscales du mécénat
- Les critères d'éligibilité des projets au mécénat d'entreprise
- Les typologies de contreparties
- Comprendre les motivations des entreprises
- Méthodologie de projets : 8 points avant de se lancer
- Le parrainage/sponsoring
- Les fondations d'entreprise : typologie et fonctionnement
- > **Études de cas, étude de positionnement de la structure, appels à projets de fondations**

Partie 2 : L'organisation du mécénat dans une collectivité

- Les points de vigilance : marchés publics, gestion de fait...
- Les régies directes du mécénat
- Les régies indirectes (fondation abritées, mutualisation...)
- Les outils de sécurisation du mécénat des collectivités : charte, convention, reçus...
- Travailler en mode projet : la cellule mécénat de la collectivité
- > **Études de cas et ateliers, constitution des outils du mécénat**

Partie 3 : Mises en situations

- Les projets de la collectivité à la fois en tension et porteurs de partenariat/mécénat
- Constitution des outils
- Réflexion sur la logique de marque territoriale
- Organisation du «chemin du don» dans les différents services de la collectivité
- Plan de communication de la campagne de mécénat
- Réflexion autour d'un événementiel de lancement officiel de la démarche mécénat
- Les premières entreprises à contacter...
- > **Études de cas, étude de positionnement de la structure et ateliers**

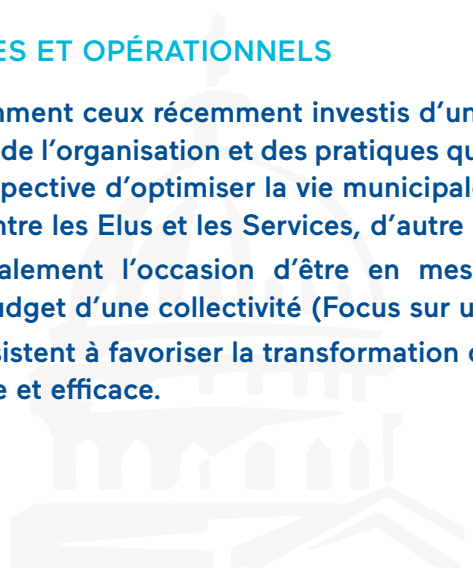
Conclusion, évaluation



QUELLE RELATION « ÉLU – CABINET - SERVICES » POUR UNE COLLABORATION OPTIMISÉE ?

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET OPÉRATIONNELS

- ▶ Permettre aux élus (notamment ceux récemment investis d'un mandat électif), d'acquérir une vision large et précise de l'organisation et des pratiques qui gouvernent les institutions communales, dans la perspective d'optimiser la vie municipale, les relations et l'efficacité entre Elus d'une part et entre les Elus et les Services, d'autre part.
- ▶ Cette formation sera également l'occasion d'être en mesure de mieux comprendre les grands principes du budget d'une collectivité (Focus sur un budget municipal).
- ▶ Au final, les objectifs consistent à favoriser la transformation d'une liste électorale en une équipe soudée, homogène et efficace.




 **DURÉE** ▶ 2 jours

 **DATES** ▶ 9 et 10 mars • 22 et 23 juin • 7 et 8 septembre

 **LIEU** ▶ Paris

 **PROFIL DES PARTICIPANTS** ▶ Élu territorial, Cadre, Collaborateur d'élus

 **EFFECTIF** ▶ 8 à 30 participants maximum
(dans le cadre d'une action en intra-collectivité: nous consulter)

Pré-requis : aucun pré-requis

MÉTHODOLOGIE : Exposés interactifs, exercices individuels/collectifs

Travaux basés également sur le Budget d'une collectivité locale

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : Une présentation numérique en PowerPoint est prévue et sera remise aux participants, sur format papier et sur clé Usb ou par courriel.



QUELLE RELATION « ÉLU – CABINET - SERVICES » POUR UNE COLLABORATION OPTIMISÉE ?

(SUITE)

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Phase 1 : Point d'étape partagé

- Rappel des grands objectifs du projet de mandat.
- Définition partagée des priorités à développer individuellement et collectivement sur les toutes prochaines années (et plus...).

Phase 2 : Se donner les moyens de la mise en œuvre d'une stratégie ambitieuse et efficace

- Comprendre les principes de la gouvernance d'une collectivité locale et identifier ses leviers d'action: débats/décisions/circuits de communication... à partir d'exercices en sous-groupes sur des situations concrètes et retours d'expériences.
- Cerner la place, les rôles respectifs et les conditions d'une bonne coopération entre les élus: exécutif, élus titulaires d'une délégation de fonctions, conseillers municipaux, majorité et opposition
- Créer les conditions d'une coopération efficace entre les élus et l'administration : pilotage des élus – expertise des services – complémentarités des rôles et des visions – comment éviter les risques de dysfonctionnements et créer un binôme gagnant-gagnant au service de l'intérêt général?
- Comprendre le rôle et le fonctionnement du Cabinet / de la Direction générale
- Se fixer des règles de fonctionnement pour une meilleure efficacité de chacun et du groupe.

> Exercices – Mises en situations.

Phase 3 : Le budget local au service de l'action stratégique

- Comprendre la structure des finances locales (ressources, dépenses, documents budgétaires et les règles d'élaboration).

> Exercices.

Phase 4 : Organiser et planifier la mise en œuvre du projet politique

- Comprendre les différents temps et rythmes du mandat; savoir se situer pour optimiser son action.
- Créer l'outil commun de planification de l'activité de la collectivité et des priorités d'actions à partir d'une frise chronologique à l'échelle du mandat et d'un plan d'action par délégation : pour faire simple > un projet / une méthode.

> Exercices.

Conclusion sur le socle de base qu'il convient de bâtir pour:

- Faire du projet et du programme électoral un plan d'action.
- Faire d'une liste une équipe homogène et optimiser son efficacité.

Évaluation de la formation et clôture



SPÉCIAL

OPTIMISER L'EFFICACITÉ INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE DES COLLABORATEURS DE CABINETS D'UNE VILLE ET D'UNE INTERCOMMUNALITÉ PILOTÉES PAR UN MÊME ÉLU

PARMI LES ÉLÉMENTS DE PROGRAMME « CLÉ EN MAIN » QUE NOUS PROPOSONS À VOS COLLABORATEURS DE CABINETS CONCERNÉS :

1^{ère} Partie

- Prendre du recul et faire un bilan sur le fonctionnement, l'organisation et le pilotage des deux cabinets (Ville – Intercommunalité) pour améliorer le positionnement, la coordination des projets, la communication, et l'efficacité individuelle et collective.

2^e Partie

- Co-construire des solutions applicables visant la performance des équipes entre-elles, vis-à-vis de l'administration, et auprès des élus, tout en remplissant les objectifs de la mandature.

À l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :

- > Disposer d'un diagnostic partagé sur le fonctionnement-l'organisation-le pilotage des deux cabinets, le rôle de chaque collaborateur et son articulation dans l'équipe Ville – Intercommunalité, tout en cernant les blocages dans le respect des procédures et leurs conséquences en termes d'efficacité et d'image.

- > Dégager des pistes d'amélioration individuelle/collective, des outils, des processus et des méthodes de travail structurant au mieux l'organisation et la réactivité de l'équipe, la prise de décision, le niveau d'accompagnement performant du Maire/Président, avec un éclairage particulier sur les questions suivantes :
 - Qui doit avoir une relation directe avec le Maire/Président, et pourquoi ?
 - Quel processus d'arbitrage « quotidien » ?
 - Quel processus d'arbitrage des « urgences » ?
 - Faut-il territorialiser les collaborateurs de cabinet ?
 - Faut-il le cas échéant, réaliser des fiches de poste pour chaque collaborateur ?
- > Repérer les impacts concrets des nouveaux process partagés, y compris en termes de circulation et d'exploitation de l'information/de la communication au sein des deux cabinets, et vers l'ensemble des interlocuteurs, élus et administration, entre élus, citoyens, partenaires..., les éléments de langage commun (comment ? lesquels ? ...) : pour faire simple, un projet / une méthode / une vision transverse.
- > S'engager sur un contrat de progrès et une feuille de route stratégique pour la durée restante du mandat (et plus).
- Utiliser des techniques facilitant la gestion des émotions et du stress en situation de crise (ce point sera traité en fonction des contraintes éventuelles de timing).



VOTRE DEVIS SUR SIMPLE DEMANDE

Tél. : 01 53 90 45 56. Email : contact@asenatusconsulto.org

BILAN À MI-MANDAT : COMMENT (RE)MOBILISER, QUELLE STRATÉGIE ET QUELLE COMMUNICATION ?

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET OPÉRATIONNELS

- ▶ Prendre du recul et faire l'analyse des actions menées par la majorité municipale au regard des principaux objectifs de la mandature, avec un point sur les indicateurs quantitatifs et qualitatifs du travail accompli.
- ▶ Identifier à mi-mandat, les sujets et les dossiers porteurs sur lesquels baser les projets/ actions à venir.
- ▶ Cerner les différentes options stratégiques et leurs conséquences en termes de posture et de positionnement.
- ▶ Concevoir et piloter une stratégie et un plan de communication.
- ▶ Le premier objectif sera évaluable en fin de formation.



▶ 1 jour



▶ 24 mai
6 juillet
28 septembre
20 novembre



▶ Élus municipaux (Exécutif – Majorité municipale) et collaborateurs de Cabinet



▶ 15 participants

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Définition d'indicateurs quantitatifs/ qualitatifs et évaluation des actions développées au cours de cette première partie de mandat (réussites et échecs). Mise en perspective du travail accompli avec les engagements du programme politique
 - Comment faire face aux éventuelles objections ou attaques ? Quels éléments de langage ?
 - Analyse et hiérarchisation des projets prioritaires à développer (enjeux et méthodes, mobilisation des équipes et plan d'actions)
- Déclinaison de la stratégie en termes de communication en se plaçant dès aujourd'hui dans la perspective du bilan de fin de mandat (avec un focus sur le plan de communication, les cibles, les outils à disposition et le calendrier)

Bilan et synthèse, puis évaluation de la formation

MÉTHODOLOGIE : exposés interactifs, travaux individuels et en sous-groupes (méthode de co-développement).

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : programme de la mandature, support du formateur et projection en PowerPoint.

COMMUNIQUER EFFICACEMENT SUR FACEBOOK, TWITTER ET UTILISER LES RÉSEAUX SOCIAUX POUR DÉVELOPPER SA NOTORIÉTÉ SUR LE WEB

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET OPÉRATIONNELS

- ▶ Identifier les réseaux sociaux et leurs intérêts pour la collectivité.
- ▶ Comprendre les enjeux et être en mesure de se repérer sur les réseaux sociaux.
- ▶ Être capable de s'inscrire sur un ou plusieurs des réseaux sociaux, afin d'élargir son champ de communication (notamment sur Twitter, Facebook, Instagram, Tiktok) et éventuellement promouvoir son Blog.
- ▶ Ces trois objectifs seront évaluables en fin de formation.

Pourquoi ? Dans cette formation, chaque participant sera amené à créer son compte sur un service en ligne (Facebook et Twitter). Il aura besoin de donner son adresse e-mail pour recevoir une confirmation de la création. Il faudra alors qu'il clique sur un lien pour être en mesure de la valider.

SI POSSIBLE > Fichiers photos : une photo personnelle (type photo d'identité, décontractée ou pas en fonction du sentiment que l'on veut faire passer, format gif ou jpg, format carré 180 x 180 px) et une photo de la ville/quartier que l'on pourra utiliser comme image de couverture dans Facebook et Twitter (format gif ou jpg, image horizontale (851px sur 315px) > Une biographie courte de deux lignes maximum précisant les mandats/éléments clés de parcours professionnel, le nom de la collectivité et éventuellement un slogan politique. > La liste des liens vers les comptes du stagiaire concerné : pages Facebook, compte Twitter et comptes Dailymotion/ YouTube/Flickr, s'ils existent. > La liste d'autres comptes/pages Facebook et comptes Twitter auxquels le stagiaire souhaite s'abonner.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Rapide rappel sur le panorama général des réseaux sociaux et appréhender au mieux le Web d'aujourd'hui

- Incontournables Facebook et Twitter
- Les réseaux professionnels : Viadeo – Linked-in
- Les vidéos : Youtube – Dailymotion, les photos : Flickr
- Les nouvelles tendances : Instagram, Tik Tok, Messenger...
- > Point sur la présence d'Élus locaux et nationaux sur les réseaux sociaux

Quelle stratégie sur les réseaux sociaux ?

- Notoriété, modernité, réactivité... Quels objectifs pour un élu ?
- Maîtriser sa e-réputation
- Mettre en place un système de veille et d'alertes
- Organiser les réponses aux alertes de la veille
- Savoir communiquer : l'importance d'utiliser les bons formats, le bon timing, le bon style sur les réseaux sociaux
- Les 5 pièges à éviter

Optimiser sa présence sur Facebook

- Les astuces pour être plus lisible sur Facebook
- > Atelier développement/valorisation d'une page Facebook

 **DURÉE** ▶ 2 jours

 **DATES** ▶ 13 et 14 février • 22 et 23 mars • 8 et 9 novembre

 **LIEU** ▶ Paris

 **PROFIL DES PARTICIPANTS** ▶ Élu territorial, Collaborateur d'élus

 **EFFECTIF** ▶ 5 participants maximum

Pré-requis : aucun pré-requis

Zoom sur Twitter

- Le fonctionnement du réseau et les notions de base (tweet, retweet, live-tweet, follower, etc.)
- > Atelier de création d'un compte Twitter

Focus sur le Blog

- Objectifs du blog et principales fonctionnalités
- Simplicité de création et de mise à jour
- Astuces pour faire connaître son blog
- > Atelier de création d'un Blog

Conclusion et évaluation de la formation

MÉTHODOLOGIE : apports théoriques, études de cas concrets, démonstrations, travaux pratiques.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : un PC par stagiaire avec accès à Internet (chaque stagiaire peut également venir avec sa tablette (si accès WiFi et sans accès bloqué), vidéoprojecteur, support du formateur (numérique).



MÉDIA TRAINING – RÉUSSIR VOS INTERVIEWS AVEC EFFICACITÉ (AVEC UN POINT PARTICULIER POUR GÉRER AU MIEUX LES SITUATIONS SENSIBLES)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET OPÉRATIONNELS

- ▶ Optimiser les techniques d'expression orale pour capter l'attention et convaincre des journalistes en situation d'interview : TV- Radio- Presse écrite.
- ▶ Faire passer ses messages, créer un impact, gérer les situations sensibles et de crise, savoir improviser, déjouer les pièges.
- ▶ Entraînement face caméra.

 DURÉE ▶ 2 jours

 DATES ▶ 14 et 15 mars • 27 et 28 juin
18 et 19 septembre • 27 et 28 novembre

 LIEU ▶ Paris

 PROFIL DES PARTICIPANTS ▶ Élu territorial, Collaborateur d'élus

 EFFECTIF ▶ 5 participants maximum

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Pré-requis : aucun pré-requis

Bref rappel sur les objectifs et règles de fonctionnement des journalistes et les différentes situations/types d'interview

Se préparer à être interviewé : la « check-list »

- Quel message essentiel et hiérarchie d'information ?
- Clarté, synthèse et vulgarisation

Exercices face caméra : l'importance du fond (bien structurer son message) et l'importance de la forme (comportement devant la caméra ou le micro, les « trucs » à connaître, la respiration, la voix, la gestuelle)

- Savoir écouter pour répondre et intéresser le public du média
- Savoir anticiper les questions embarrassantes
- Point sur les pièges à éviter
- Maîtriser la durée
- Débriefing

Exercices face caméra : simulation d'une interview reportage « type Bfm-TV » - Débriefing

Exercices face caméra : simulation d'une interview polémique

Focus sur la stratégie de communication médiatique en situation sensible ou de crise

- Quelle préparation mentale ?
- Quelle information avant une déclaration presse ?
- Expression positive et modèles de réponse
- Savoir déjouer les amalgames

Profil personnalisé puis évaluation de la formation

MÉTHODOLOGIE : nombreux exercices individuels/collectifs, mises en situations, retours personnalisés.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : support du formateur – Caméscope – TV- Vidéo.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET OPÉRATIONNELS

- ▶ Connaître les techniques pour apprendre à gérer son trac.
- ▶ Savoir reconnaître et maîtriser ses émotions.
- ▶ Intervenir en toute circonstance, devant tout public, de manière sereine et efficiente.
- ▶ Les deux premiers objectifs seront évaluables en fin de formation.

 **DURÉE** ▶ 2 jours

 **DATES** ▶ 7 et 8 février • 6 et 7 avril • 16 et 17 novembre

 **LIEU** ▶ Paris

 **PROFIL DES PARTICIPANTS** ▶ Élu territorial

 **EFFECTIF** ▶ 6 participants

Pré-requis : aucun pré-requis

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Travailler avant tout sur...

- La respiration abdominale, l'ancrage
- Le regard, le sourire, le silence
- L'implication et l'engagement

Développer l'écoute

- « Corporelle », pour s'ouvrir aux sensations
- « Mentale », pour accéder à l'imagination créative

Se faire confiance

- Reconnaître, accepter et dépasser ses « peurs »
- Oser « se lancer », oser « rater »
- Éviter la censure et le jugement sur soi
- Croire en ce que l'on fait et ce que l'on dit pour être convaincant

Prendre de la distance grâce à...

- L'ancrage
- La respiration
- La détente corporelle
- L'humour sur soi

Utiliser la force des émotions

- Savoir les repérer
- Dissocier émotions et émotivité
- Exprimer ses émotions avec justesse au service de son discours ou de son message
- Gérer et maîtriser ses émotions en situation délicate

Préparer ses interventions grâce à...

- La visualisation
- La préparation physique
- La répétition
- L'incarnation de son « personnage »

Conclusion et évaluation de la formation

MÉTHODOLOGIE : pédagogie par le JEU qui croise les outils du Théâtre, de la Pleine Attention et de la Connaissance de soi. Alternance d'exercices collectifs et individuels. Mises en situations jouées et analysées. Retours personnalisés.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : support du formateur.

SPÉCIAL

CONDUITE DES CONSEILS DE QUARTIER : REUSSIR L'ANIMATION DES RÉUNIONS ET DES DEBATS – TRACER LES GRANDES LIGNES D'UNE FEUILLE DE ROUTE PAR QUARTIER

PARMI LES ÉLÉMENTS DE PROGRAMME « CLÉ EN MAIN » QUE NOUS PROPOSONS À VOS ADJOINTS DE QUARTIERS ET ELUS MUNICIPAUX CONCERNÉS :

1^{ère} partie

Susciter une motivation individuelle et collective stable et durable

- > Focus sur les postures à adopter pour générer la participation, susciter des échanges équilibrés entre les participants, synthétiser les interventions, conclure les réunions et fixer les prochaines échéances

Entraînement des participants à partir de mises en situation concrètes, incarnées, analysées et synthétisées

- > Les règles d'or à retenir pour:
 - réussir à faire remonter les attentes des habitants, les informer sur les projets d'intérêt collectif et leur permettre d'agir sur leur cadre de vie ou bien le choix des aménagements sociaux-culturels-sportifs-sécuritaires...
 - tracer les grandes lignes d'une feuille de route d'actions partagées sur un quartier

2^è partie

Animation de réunion et prise de parole en public, mode d'emploi

- > Les clés de réussite pour conduire une réunion de quartier avec efficacité : préparation sur le fond et sur la forme, fixation et formalisation d'objectifs et de livrables, gestion du temps, gestion des débats et des prises de parole, synthèse et conclusion des réunions
- > Maîtriser les fondamentaux de la prise de parole en public (nombreux exercices à l'appui).



VOTRE DEVIS SUR SIMPLE DEMANDE

Tél. : 01 53 90 45 56. Email : contact@asenatusconsulto.org

SAVOIR FAIRE FACE À L'IMPRÉVU LORS D'UNE PRISE DE PAROLE EN PUBLIC

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET OPÉRATIONNELS

- ▶ Réussir à faire face sans crainte ni agressivité aux situations inattendues ou à la critique.
- ▶ Reconnaître et mettre à distance ses réactions disproportionnées, gagner en confiance.
- ▶ Être capable d'organiser rapidement sa pensée, mobiliser ses idées pour les sortir en ordre.
- ▶ Être en mesure – à l'aide de méthodes et de techniques –, d'intervenir sans préparation avec aisance et sérénité, quel que soit le contexte.

 **DURÉE** ▶ 2 jours

 **DATES** ▶ 16 et 17 mai • 18 et 19 décembre

 **LIEU** ▶ Paris

 **PROFIL DES PARTICIPANTS** ▶ Élu territorial

 **EFFECTIF** ▶ 6 participants

Pré-requis : aucun pré-requis

CONTENU PÉDAGOGIQUE

L'inspiration ou le temps de l'observation

- S'entraîner à plus de présence au lieu et au temps
- Enrichir ses qualités d'écoute
- Prendre conscience de ses filtres de perception
- Développer son attention avec précision
- (Se) faire confiance

L'apnée ou le temps de la compréhension

- Dissocier réactivité et spontanéité
- Oser un temps de silence
- Se connecter à ses sens
- Puiser dans ses ressources pour organiser sa pensée
- Aller à l'essentiel et se centrer sur le cœur du message

L'expiration ou le temps de l'action

- Être convaincu...pour être convaincant
- S'entraîner à trouver la liberté dans la contrainte grâce aux cadres d'improvisation
- Adopter une posture adéquate et cohérente
- S'entraîner à accueillir, accepter, s'adapter et gérer l'imprévu

Conclusion et évaluation de la formation

MÉTHODOLOGIE : pédagogie par le JEU qui croise les outils du Théâtre, de la Pleine Attention et de la Connaissance de soi. Alternance d'exercices collectifs et individuels. Mises en situations jouées et analysées. Retours personnalisés.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : support du formateur.



EXPRESSION ORALE, EXPRESSION COMPORTEMENTALE FACE AUX MÉDIAS (ENTRAÎNEMENT INDIVIDUEL)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET OPÉRATIONNELS

- ▶ Accompagner individuellement le stagiaire afin qu'il réussisse à :
 - séduire, informer, convaincre
 - faire passer des messages de politiques locales en phase avec des projets concrets
 - appréhender au mieux, à l'aide d'outils, la communication de campagne post électorale
 - mettre en valeur l'individu et son propos sur des sujets d'actualité qui le concerne localement.



▶ Au choix du participant



▶ Au choix du participant



▶ Paris



PROFIL DES PARTICIPANTS

▶ Élu territorial, Collaborateur :
Directeur/Chef de Cabinet, DGS,
Directeur de la Communication...



EFFECTIF

▶ 1 participant

Pré-requis : aucun pré-requis

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Préparation et analyse des objectifs

- Analyse de son expression comportementale
- Structuration du discours
- Méthode de préparation en trois points : analyser, synthétiser et répéter avant d'énoncer
- La reformulation ciblée
- Les enjeux humains et politiques
- Exercices pratiques face à la caméra
- Analyse des exercices, synthèse
- Élaboration de l'argumentation
- Processus de communication
- Technique de l'exposé
- Repérer les « écarts » dans sa communication
- Les inférences
- Les équivoques
- Plan de la démarche pour le traitement d'un problème
- Face aux médias : déterminer sa « cible »

Entraînement

- Répétition : jeux de rôles
- Entraînement vidéo (amélioration de l'expression comportementale personnelle)
- Donner ses positions et argumenter avec impact
- Gestion des jeux émotionnels
- Correction des défauts personnels

Bilan

- Observation en situation (enregistrement filmé à partir d'une séance réelle)
- Analyse, réajustement
- Perfectionnement face à un journaliste « potentiel » (jeux de rôles)

Profil personnalisé et évaluation de la formation

MÉTHODOLOGIE : apports théoriques et méthodologiques, exercices individuels face caméra (prévoir des vêtements clairs).

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : support du formateur et caméra -TV - Vidéo.



ANGLAIS : AMÉLIORER SON AISANCE ET SA CONFIANCE À L'ORAL, S'EXPRIMER AVEC PRÉCISION À L'ÉCRIT (ENTRAÎNEMENT INDIVIDUEL)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET OPÉRATIONNELS

- ▶ Accompagner individuellement le stagiaire afin qu'il réussisse à optimiser sa communication en anglais, avec des interlocuteurs étrangers, en :
 - améliorant à la fois sa compréhension et son aisance à l'oral,
 - enrichissant son vocabulaire général et technique,
 - se familiarisant avec des structures utilisées de manière récurrente dans l'exercice de ses fonctions,
 - confortant sa confiance et sa précision, tant à l'oral qu'à l'écrit,
 - s'améliorant à l'écrit pour la rédaction de notes, rapports, e-mails...
 - comprenant davantage les textes spécialisés, circulaires et notes européennes,
 - se familiarisant avec les différentes nuances de la langue pour s'exprimer de manière formelle lors de réunions (avec un point sur les formules de politesse et d'usage des expressions idiomatiques appropriés).



DURÉE

- ▶ Au choix du participant (selon niveau de départ évalué et objectifs opérationnels visés)



DATE(S)

- ▶ Au choix du participant



LIEU

- ▶ Au choix du participant



PROFIL DES PARTICIPANTS

- ▶ Élu territorial



EFFECTIF

- ▶ 1 participant

Pré-requis : aucun pré-requis



ANGLAIS : AMÉLIORER SON AISANCE ET SA CONFIANCE À L'ORAL, S'EXPRIMER AVEC PRÉCISION À L'ÉCRIT (ENTRAÎNEMENT INDIVIDUEL)

(SUITE)

A SENATUS CONSULTO propose également d'améliorer son aisance et sa confiance à l'oral, s'exprimer avec précision à l'écrit dans d'autres langues (russe, espagnol, allemand...) : nous consulter.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Pour atteindre les objectifs pédagogiques visés, les points suivants sont développés :

1. Évaluations du niveau d'anglais initial du stagiaire.
2. Compte rendu des évaluations, élaboration de la fiche signalétique du stagiaire, de ses points forts et points d'amélioration.
3. Analyse des besoins / Mise en avant des objectifs principaux, du niveau d'anglais souhaité, de la durée de la formation pour atteindre l'objectif.
4. Puis, double entraînements mis en œuvre : un entraînement individuel en présentiel (en face à face stagiaire-formateur) et un entraînement individuel à distance (séances téléphoniques), ainsi qu'un accès en illimité au site Internet incluant tchat et documentation en anglais.
Le participant est sollicité directement dans la langue-cible.
Il se trouve à chaque instant en situation d'acteur de sa propre formation.
Les techniques utilisées permettent ainsi une mémorisation rapide et efficace pour des applications spontanées en situations.
5. Mesure de la progression du participant grâce à des évaluations très régulières et, grâce à un carnet de bord tenu par le formateur, consultable sur demande à tout moment.
6. Mesure du taux de satisfaction du client.
7. Bilan de fin de formation et profil personnalisé.

MÉTHODOLOGIE : exercices, mises en situations, débriefing.
Techniques pour faciliter l'acquisition des capacités visées en personnalisant le programme au rythme de progression du participant et à ses demandes ponctuelles.

OUTILS POUR ÉQUILIBRER LES PHASES DE PROGRESSION :

- la phase « Multimédia » permet de développer les connaissances par l'oral en respectant l'acquisition naturelle (0-2 ans, on écoute ; 2-4 ans, on répète; 5-6 ans, on apprend à lire et écrire, puis vers 7-8 ans, la grammaire...).
Le multimédia est effectué avec le professeur ;
- la phase « validation » permet de vérifier l'acquisition des réflexes développés sur la phase multimédia.
Celle-ci est réalisée sous forme de questions, d'exercices.
- la phase « Conversation », permet de développer l'aisance et la fluidité et / ou aborder les situations professionnelles/politiques par le biais, par exemple, de jeux de rôles.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : support du formateur, cahier d'exercices, site Internet dédié en illimité.

BULLETIN D'INSCRIPTION

La signature du bulletin d'inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente.



CABINET AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR POUR DISPENSER
DES FORMATIONS AUX ÉLUS LOCAUX, PAR DÉCISION DU 15.07.2008
ET RÉFÉRENCÉ DATADOCK, PLATE-FORME OFFICIELLE UNIQUE
SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE SOUS L'ANGLE DE LA QUALITÉ
RÉFÉRENCÉ QUALIOPi POUR LES ACTIONS DE FORMATION

TARIFS

- > **Session collective** (dans nos salles à Paris)
600 € nets x jour(s) = € nets
- > **Entraînement individuel** (dans nos salles à Paris)
1200 à 1700 € nets selon l'action : nous consulter
- > **Session dans votre Collectivité** : étude personnalisée sur mesure

TITRE DE L'ACTION :

DATE(S) :

COLLECTIVITÉ/ORGANISME DU PARTICIPANT :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email : @

DIRECTION/SERVICE À FACTURER :

Adresse (si différente) :

Code postal : Ville :

PARTICIPANT

Nom :

Prénom :

Adresse de convocation (si différente de la collectivité) :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email : @

Fonction :

RESPONSABLE FORMATION DE LA COLLECTIVITÉ

Nom :

Prénom :

Fonction :

Service :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email : @

CACHET DE LA COLLECTIVITÉ ET SIGNATURE

PERSONNE CHARGÉE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE DE L'INSCRIPTION
(si différente du Responsable Formation)

Nom :

Prénom :

Fonction :

Service :

Téléphone :

Email : @

Date : Signature :

Merci de bien vouloir préciser ici les raisons professionnelles/politiques/personnelles qui vous ont poussé à vous inscrire à cette formation :

Merci de bien vouloir préciser les attentes que vous avez en termes d'apprentissage, en précisant les compétences concrètes que vous souhaitez être en mesure de mobiliser à l'issue de cette formation :

SESSIONS COLLECTIVES, dans nos salles à Paris ou en région

A SENATUS CONSULTO programme chaque année, à Paris, une centaine de sessions de formations de sept heures pédagogiques environ par session. Chaque session se déroule dans l'une de nos salles de réunions tout spécialement aménagée et équipée. Le lieu retenu pour chaque action est précisé dans notre courrier de confirmation d'inscription transmis au stagiaire préalablement inscrit. Il est demandé aux personnes à mobilité réduite de se signaler lors de l'inscription afin de leur réserver des conditions d'accueil optimales.

Les frais de participation comprennent : l'intervention pédagogique du (ou des) formateur, la remise d'un support pédagogique, l'évaluation de la session, la mise à disposition du matériel nécessaire (caméra, vidéo projecteur, paper-board), le déjeuner de chaque stagiaire et du formateur, la rémunération du formateur.

Ces frais de participation s'élèvent à **600 euros nets par journée/personne**. prix unique quelle que soit la session de formation. Le transport, hébergement et autres frais sont à la charge du participant.

ENTRAÎNEMENT INDIVIDUEL (coaching), dans nos salles à Paris

Les sessions individuelles d'entraînement (face à face formateur-stagiaire) se déroulent sur la base d'un calendrier défini selon les disponibilités du stagiaire, dans l'une de nos salles de réunions spécialement aménagée et équipée.

Les frais de participation comprennent : l'intervention pédagogique du formateur, la remise d'un support pédagogique, l'évaluation de la session, la mise à disposition du matériel nécessaire (caméra, vidéo projecteur, paper-board), la rémunération du formateur.

Ces frais de participation varient entre **1200 euros nets par journée et 1700 euros nets, selon l'action**. Le transport du participant, son hébergement éventuel, déjeuner et autres frais sont à sa charge.

Les organisateurs se réservent le droit de remplacer le formateur, modifier, reporter ou annuler la formation, si des circonstances indépendantes de leur volonté les y obligent. Toute annulation de la part de l'organisme n'entraînera pas de facturation.

Nos offres de formation en présentiel se poursuivent dans nos centres dans le strict respect des mesures sanitaires et l'accès à nos centres de formation n'est pas soumis au Pass sanitaire (« Décret n°2021-1059 du 7 août 2021 »). Dans ce cadre, A SENATUS CONSULTO met tout en œuvre pour assurer la sécurité des stagiaires et de ses formateurs : port du masque obligatoire, distanciation physique, nettoyage régulier des lieux de stages, mise à disposition de gel hydroalcoolique, rappel régulier des gestes barrière, aération des salles de formation, etc.

Les informations recueillies dans le cadre du bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement informatique par A SENATUS CONSULTO à des fins de gestion des relations avec ses clients et prospects. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, et au Règlement général sur la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier à : A SENATUS CONSULTO, 23 rue Boyer-Barret, 75014 Paris / ou par e-mail à contact@asenatusconsulto.org / ou par téléphone au 01 53 90 45 56.

Protection des données à caractère personnel du stagiaire

Les données personnelles du stagiaire sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription, de l'exécution et du suivi de sa formation par A SENATUS CONSULTO. Ces données sont nécessaires à l'exécution de la formation. Elles sont conservées pour la durée légale de prescription des contrôles administratif et financier applicables aux actions de formation. En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité de ses données si cela est applicable, qui peut être exercé en s'adressant à A SENATUS CONSULTO, 23 rue Boyer-Barret, 75014 Paris. Le stagiaire bénéficie également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si nécessaire. En tant que responsable de traitement du fichier de son personnel, l'organisme procédant à l'inscription auprès d'A SENATUS CONSULTO, s'engage à informer chaque stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par notre société aux fins de réalisation et de suivi de la formation dans les conditions définies ci-avant.

Modalités d'organisation et moyens de paiement

Le règlement du prix de la formation, réalisé si possible à l'inscription, comptant et sans escompte, est effectué :

- par virement direct : RIB sur simple demande
- par chèque libellé à l'ordre de « SAS A SENATUS CONSULTO ».

Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur nos factures donnera lieu à des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur, auxquelles s'ajoute une pénalité forfaitaire de recouvrement de 40 euros.

Une fois l'inscription/bon de commande validé(e), A SENATUS CONSULTO adresse :

- une convention de formation en double exemplaire ;
- une lettre de confirmation indiquant le lieu exact et horaires des travaux.

Dès la formation réalisée, A SENATUS CONSULTO adresse à l'établissement financeur :

- une attestation nominative de présence ;
- une facture en double exemplaire.

Annulation

- Toute annulation ne sera effective qu'après réception d'un écrit (e-mail, courrier), un accusé de réception sera adressé par retour.
- De 10 à 2 jours ouvrés avant la date de la formation, la somme correspondant à 10 % du montant total de la commande sera facturée. Au-delà de cette date, la totalité des frais de formation seront dus.

À PROPOS D'A SENATUS CONSULTO...

Notre vocation

A SENATUS CONSULTO accompagne les décideurs des collectivités territoriales et des organisations professionnelles, les acteurs du secteur public, associatif, et de l'économie sociale et solidaire. Notre équipe se consacre à la réussite de ses clients et les accompagne

à prendre le leadership dans leur métier.

Organisé en départements spécialisés, A SENATUS CONSULTO développe son expertise et mobilise ses savoir-faire autour de quatre priorités :

- > accompagner les élus au regard des enjeux de développement (stratégie), d'organisation (services et performance), de management des ressources humaines ;
- > professionnaliser les décideurs publics, économiques et associatifs, dans une perspective de maîtrise professionnelle et de développement personnel ;
- > promouvoir et organiser des événements à Paris, sur les territoires et à l'international ;
- > favoriser l'innovation dans ses différentes facettes : compétences et comportements, organisation et management, transversalité et conduite du changement, institutionnel et politique.

Nos valeurs

Cinq valeurs gouvernent les actions mises en œuvre et contribuent à positionner A SENATUS CONSULTO de façon originale et professionnelle sur le marché : neutralité politique, éthique professionnelle, réactivité, innovation et qualité.

Nos métiers

Former

Notre objectif consiste à contribuer à la pleine réussite de la décentralisation et à la performance de l'action publique en aidant les élus et acteurs impliqués, à mieux assumer les rôles et les compétences qui leur sont dévolus. Nos formations mettent donc l'accent sur l'efficacité dans l'élaboration des stratégies, la prise de décision, le pilotage des projets et la conduite du changement.

Des formations sur une ou deux journées, généralement organisées en cycles thématiques par domaine de compétence:

- > Institutionnel, Juridique – Action sociale – Environnement – Développement durable – Energie – Politique de la Ville – Foncier, Urbanisme–Finances,Fiscalité–Développementéconomique–Sport, Culture – Action internationale – Management des compétences et Ressources humaines - Information, Communication.

Elles peuvent être suivies de façon ponctuelle ou dans le cadre de cycles organisés à Paris ou en Province, sur la base d'un calendrier annuel. Elles peuvent constituer des parcours Intra répondant à un cahier des charges établi par vos soins.

Quatre dimensions structurent nos formations :

- > maîtrise technique : concepts – outils – méthodes ;
- > conduite de l'action : démarches – processus – information ;
- > performance de l'organisation : compétences – complémentarité – suivi et évaluation;
- > réflexion et développement personnel.

Nos formations mettent en œuvre des méthodes actives reposant sur des situations concrètes. Elles privilégient les retours d'expériences et la recherche de solutions personnalisées.

Conseiller

Notre objectif vise à mettre à votre disposition une capacité d'ingénierie et d'accompagnement pour les diagnostics, démarches de progrès et projets de changement que vous devez conduire.

Organisés en pool, nos consultants représentent un vivier d'expériences et de compétences reconnues en France et à l'international. Riches de leur diversité et de leur complémentarité, ils sont élus, universitaires, experts issus des métiers de l'entreprise (avocats, journalistes...), fonctionnaires de collectivités publiques.

Tous interviennent avec la garantie de vous faire bénéficier :

- > de démarches pédagogiques conçues pour apporter les réponses concrètes et opérationnelles attendues,
- > d'expertises appropriées face aux situations impactantes,
- > d'une organisation réactive, homogène et compatible avec vos exigences.



À PROPOS D'A SENATUS CONSULTO...

Communiquer

Notre objectif consiste à concevoir et organiser des événements aux contenus stratégiques et techniques, favorisant les débats d'idées, la mutualisation d'expériences, les dynamiques d'actions collectives.

D'envergure locale, nationale ou internationale et à dimension prospective, ces événements couvrent les thèmes d'actualité à forts enjeux réglementaires, sociaux, économiques, financiers, européens. Ils prennent la forme de congrès, assises, conférences, séminaires, ateliers, rencontres débats, salons professionnels. Organisés à notre initiative ou à votre demande, ils se déroulent à Paris ou en Province.

Notre expérience dans ce domaine permet de prendre en charge tout ou partie du processus de conduite de chaque événement :

- > mobilisation et coordination d'intervenants-experts sélectionnés pour leur capacité à transmettre des savoir-faire,
- > organisation logistique, conduite, animation/modération de colloques et séminaires,
- > promotion, communication, publication d'actes ou de synthèses,
- > recherche de partenariats et de financements.

Notre organisation

Le management

- > Un directeur aux compétences pluridisciplinaires : Frédéric Derai.
Il dispose des connaissances et des pratiques approfondies des domaines et environnements concernés.
- > Une expertise internationale.
- > Un secrétariat permanent.

Le comité pédagogique

Il est chargé de conduire une réflexion permanente sur l'évolution des actions (formations – événements – conseils), des services proposés et des partenariats à développer. Il est composé d'élus locaux et cadres territoriaux d'EPCI, régions, départements, villes... Des acteurs extérieurs (partenaires économiques, sociaux...) sont mobilisés pour contribuer à la définition des programmes qui requièrent des compétences spécifiques.

L'équipe de formateurs – consultants

Elle est mobilisée et coordonnée par le management.

> www.asenatusconsulto.org

Nos références

Depuis une vingtaine d'années, des interventions multiples et diversifiées en formation, conseil, montage et conduite d'événements et développement de partenariats, auprès de collectivités territoriales, d'organisations professionnelles, d'entreprises, d'organismes publics et associatifs en France et en Europe.



Contact

A SENATUS CONSULTO

23, rue Boyer-Barret - 75014 PARIS

Tél. : 01 53 90 45 56

Email : contact@asenatusconsulto.org

SAS au capital de 7 500 euros • 503 233 710 RCS Paris

SIRET 503 233 710 00014 • Code APE 7010 Z

Banque Populaire, Rives de Paris • TVA : FR 29 503 233 710

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 43632 75

auprès du préfet de région d'Ile-de-France

Cabinet agréé par le ministère de l'Intérieur pour dispenser des formations aux élus locaux, référencé Datadock, plate-forme officielle unique sur la formation sous l'angle de la qualité, et référencé Qualiopi pour les actions de formation.